

**DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN**

**D-2013/68**  
**Acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Terrain du Groupe Scolaire des Bassins à Flot.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'aménagement des Bassins à Flot, différents équipements publics ont été prévus et notamment un groupe scolaire et une structure petite enfance indispensables au développement de ce nouveau quartier.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire des emprises nécessaires à la réalisation de ces structures. Il s'agit des parcelles cadastrées RY 26, 27, 28 et RY 1 situées rue Bourbon et rue de la Faïencerie pour une superficie totale de 7 381 m<sup>2</sup> environ.

En application de la convention de coopération entre la CUB et la Ville en matière de politique foncière, le prix d'acquisition de ces emprises est fixé à 3 104 250 euros, soit 75% de la valeur établie par France Domaine dans ses rapports en date des 16, 17 et 18 octobre 2012.

Cette acquisition en l'état ne tient pas compte des frais de démolition qui resteront à la charge de la Ville. Deux bâtiments situés au 75 et 79 rue Bourbon ayant une bonne qualité architecturale seront toutefois conservés.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**Décider**

- l'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux des emprises cadastrées RY 26 27 28 et RY 1 d'une superficie totale de 7 381 m<sup>2</sup> environ moyennant un prix de 3 104 250 euros.
- l'ouverture des crédits correspondants à cette opération au budget de l'exercice en cours.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanismes qui s'avèreraient nécessaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)*

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier important et intéressant dans la mesure où il convient d'acquérir un terrain qui va permettre d'édifier un groupe scolaire ainsi qu'une structure petite enfance précisément dans cette zone qui bouge beaucoup des Bassins à Flot.

C'est la Communauté Urbaine qui est propriétaire de cette parcelle. Donc conformément aux engagements que nous avons avec la Communauté Urbaine nous allons acquérir une surface de 7.381 m<sup>2</sup> pour 75% du coût établi par les Domaines.

Là encore c'est une avancée que nous avons avec la Communauté Urbaine.

Cette acquisition ne tient pas compte des frais de démolition qui resteront à la charge de la Ville.

D'autre part deux bâtiments situés - vous voyez ici les graphes - aux 75 et 79 rue Bourbon ayant une bonne qualité architecturale seront conservés.

**M. LE MAIRE.** -

Voilà encore une opération qui mérite d'être mise en valeur. Vous voyez les quelques vues sur le projet architectural qui est confié à l'agence d'architecture Rudy Ricciotti. C'est une école de 6 classes maternelles, de 9 classes élémentaires, plus une crèche de 60 places. Un investissement important puisque le coût global de l'opération dépasse 13 millions d'euros.

C'est pour moi la démonstration une fois encore que, contrairement aux inquiétudes parfois exprimées ici ou là, nous accompagnons et non seulement nous accompagnons mais nous anticipons le développement des nouveaux quartiers.

C'est particulièrement vrai à Ginko où l'école est ouverte alors que les logements ne sont pas encore totalement livrés. Ce sera également le cas pour cette opération des Bassins à Flot.

Mme DELATTRE

**MME DELATTRE.** -

Je souhaitais souligner l'importance de cette délibération et l'investissement que nous réalisons pour construire un groupe scolaire et une crèche qui sont fortement attendus par les résidents actuels des Chartrons nord.

Je souhaitais également attirer l'attention de mes collègues sur le bâtiment du 79 rue Bourbon, que vous connaissez Monsieur le Maire, et qui en quelques mois s'est imposé comme un site culturel important dans cette partie du quartier grâce au collectif « C'est dans la boîte » composé d'une soixantaine d'artistes photographes et vidéastes.

Ce lieu a servi de résidence d'artistes. Il a abrité également des expositions, notamment celle d'Art Chartrons, et a connu un vif succès sur les Mercredis Photographiques, moments conviviaux autour des artistes et de leurs œuvres. Il a vocation également à accueillir les amateurs et à proposer des stages à ce public.

C'est un pôle de l'image qui a vu le jour qu'il est indispensable de continuer à accompagner.

Cette délibération a fait donc émerger, au côté d'un équipement scolaire et de petite enfance, un lieu culturel supplémentaire pour le rayonnement de Bordeaux et le bonheur des riverains.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'avais prévu d'intervenir sur la 121, mais comme c'est le même projet je vais intervenir tout de suite.

Cette restructuration me permet de pointer deux éléments de questions en lien avec l'actualité, notamment la modification des rythmes scolaires qui va nécessiter d'anticiper dans un certain nombre de quartiers l'occupation des locaux par les dispositifs périscolaires.

Vous savez qu'il est difficile d'utiliser les salles de classe souvent occupées par les enseignants en dehors des heures de cours. Les locaux des associations sont parfois éloignés des écoles. Ne faut-il donc pas dès à présent, pour tout nouveau projet d'édifice scolaire, anticiper pour la construction de locaux dédiés aux activités annexes à l'école ?

Ne doit-on pas dans le même temps, Monsieur le Maire, engager la réflexion et les études prospectives s'y attachant pour les écoles existantes afin que l'ensemble des temps de l'enfant sur un même lieu puissent se faire avec des locaux en nombre et en espace suffisants ? Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Nous avons je crois très largement pris en compte la préoccupation que vous avez exprimée, M. MAURIN. Dans toutes les nouvelles écoles il y a pratiquement deux salles par classe. Il y a la salle de classe à proprement parler et très souvent une salle à côté, et puis également une salle polyvalente. Donc on intègre ça. De même que nous prévoyons des restaurants scolaires ayant une capacité suffisante pour accueillir la totalité des enfants.

Sur les rythmes scolaires je ne vais pas ouvrir le débat maintenant. Vous savez que j'ai engagé une concertation très approfondie. J'ai fait trois réunions la semaine dernière, l'une avec les parents qui sont venus nombreux, l'autre avec les directeurs d'écoles qui sont presque tous venus, et la troisième avec les responsables des maisons de quartiers, des centres d'animation et des associations. Un questionnaire est en cours de dépouillement. Lorsque j'aurai tous les éléments d'appréciation je vous soumettrai la position qui sera celle de la Ville de Bordeaux.

Je constate que tout ceci dépasse les clivages politiques. Le Maire de Lyon a décidé de reporter la réforme en 2014, tout comme le Maire de Marseille. Quant au Maire de Paris il vient de lancer une consultation. Je regardais le questionnaire qu'il distribue qui ressemble comme deux gouttes d'eau au questionnaire que nous avons nous-mêmes distribué.

Mme DELATTRE vous voulez ré-intervenir sur l'école.

**MME DELATTRE.** -

Oui, pour dire à M. MAURIN que c'était aussi notre préoccupation d'installer les associations à côté de l'école. Nous avons proposé à l'Amicale Laïque Dupaty de la relocaliser à côté du groupe scolaire. Malheureusement L'Amicale Laïque Dupaty a pour l'instant fermé ses portes et nous n'avons pas pu continuer sur cette piste.

**M. LE MAIRE.** -

Comme l'a signalé M. MAURIN ce projet fait aussi l'objet de la délibération 121 qui est, elle, l'approbation de l'avant-projet définitif et de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Mme COLLET

**MME COLLET.** -

Pour compléter cette discussion autour des espaces qui sont adaptés à l'accueil périscolaire et aux centres de loisirs il faut dire qu'effectivement depuis le début du mandat tous les groupes scolaires qui sont en construction, et il y en a plusieurs, incluent dans leur programme un espace périscolaire.

Mais il faut dire aussi que ça ne résume pas la question puisque Bordeaux a une grande richesse d'associations qui peuvent aussi accueillir les enfants en centres de loisirs le mercredi dans d'autres espaces que les groupes scolaires. C'est parfois intéressant pour les enfants, en particulier pendant les petites et même les grandes vacances scolaires, d'aller dans d'autres espaces que les espaces scolaires.

Il y a aussi tous les lieux sportifs et culturels qu'on peut investir.

Donc il faut essayer de trouver des solutions quartier par quartier, groupe scolaire par groupe scolaire, et essayer d'exploiter au mieux tous les espaces qui sont les nôtres sur Bordeaux. Il y en a beaucoup.

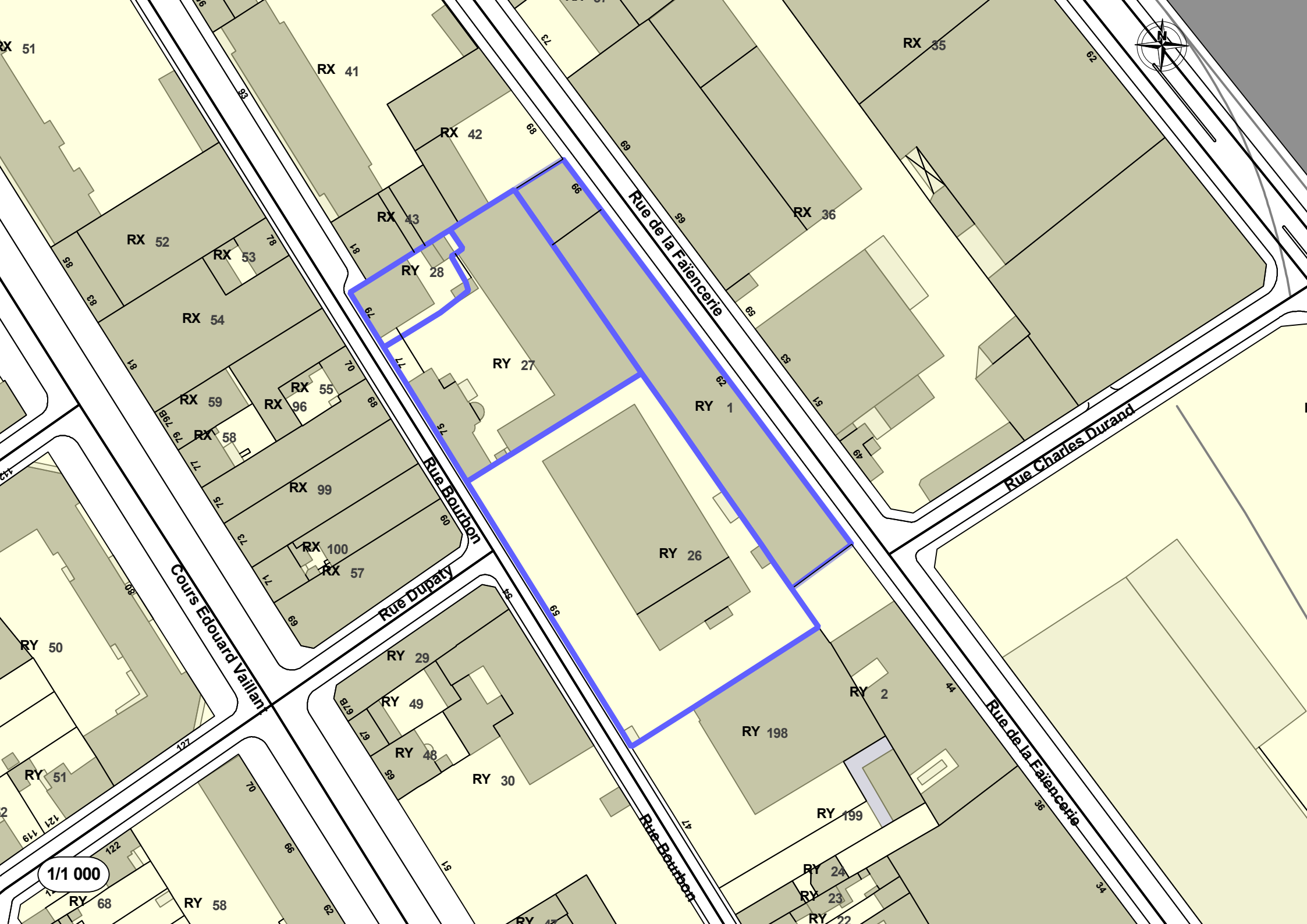
**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**D-2013/69**

**Cession à Domofrance d'un immeuble situé au 72 rue des Faures. Décision. Autorisation. Signature.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un immeuble situé au 72 rue des Faures constitué de deux corps de bâtiment, d'une surface utile de 306 m<sup>2</sup> environ, à vocation d'habitation mais actuellement vacants du fait de leur état de vétusté. Une seule partie du rez-de-chaussée de l'immeuble est utilisée par le Centre d'Animation du quartier Saint-Michel qui y accueille des activités dédiées au public adolescent.

Dans le cadre de la restructuration du quartier et sur la base d'un cahier des charges de programmation établi par InCité, Domofrance projette de réaliser sur cette emprise cadastrée DO 256 pour partie, cinq logements locatifs et un local en rez-de-chaussée qui sera loué à la Ville afin d'y installer le Centre d'Animation du quartier Saint-Michel.

Cette opération s'insère également dans le cadre du projet de création d'un jardin partagé en cœur d'îlot actuellement inaccessible. En effet, la réunion de plusieurs fonds de parcelles notamment du 72 rue des Faures conservé par la Ville pour une superficie de 27 m<sup>2</sup>, et du 26 rue des Menuts propriété d'InCité, permettra l'aménagement de ce jardin. L'accès au jardin se fera par le 26 rue des Menuts, une servitude de passage sera constituée au profit de la Ville à cet effet.

Cette cession est envisagée moyennant un prix de 279 300 euros HT conformément au rapport de France Domaine en date du 22 janvier 2013.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**Décider**

- la cession à la SA d'HLM Domofrance, ou toute société qui pourrait s'y substituer, de l'immeuble situé au 72 rue des Faures cadastré DO 256 pour partie pour une superficie de 211 m<sup>2</sup> environ moyennant un prix de 279 300 euros hors taxe,
- l'ouverture au budget en cours de la recette correspondante.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents cette opération ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**M. MARTIN.** -

Deuxième belle opération à savoir que nous allons céder à Domofrance un immeuble situé 72 rue des Faures avec trois buts principaux, d'abord c'est d'y intégrer 5 logements locatifs, ensuite le rez-de-chaussée sera loué par la Ville afin d'y installer le centre d'animation, et en cœur d'îlot la mise en place d'un jardin partagé.

Cette cession est envisagée pour un prix de 270.300 euros HT, conformément au rapport de France Domaine du 22 janvier 2013.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROBERT

*(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)*

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur ce sujet.

Avec ma collègue Elizabeth TOUTON nous travaillons depuis de longs mois à la réalisation de cette opération exemplaire en matière de mixité.

J'aimerais vous projeter une image qui n'a jamais encore été montrée puisqu'elle montre ce cœur d'îlot. On le voit, il y a à peu près 5 parcelles différentes qui vont être réunies ; il va y avoir quelques destructions d'appentis et de hangars pour redonner un vrai cœur d'îlot puisque cet îlot est aujourd'hui intégralement bâti et évidemment les conditions d'habitabilité des immeubles voisins ne sont pas excellentes ; et il n'y a pas dans ce quartier assez d'espaces verts.

Donc outre les logements sociaux que nous allons pouvoir réaliser, nous allons rénover le local du centre d'animation, et nous allons avoir une parcelle de 570 m<sup>2</sup> en cœur d'îlot qui va donner lieu à la création d'un jardin partagé ou pédagogique ; en tout cas ça sera un jardin avec un accès contrôlé puisqu'il est situé en cœur d'îlot, mais qui sera accessible aux habitants du quartier.

Nous poursuivons ainsi trois objectifs : reconstituer le paysage du cœur d'îlot, pallier à l'absence de jardin de proximité dans ce secteur, et réintroduire la biodiversité en ville.

Je voulais en parler parce que la concertation démarrera cette année pour la réalisation, nous l'espérons, en 2014.

Je crois que dans le centre historique, avec cette particularité d'être en cœur d'îlot, ce lieu sera magique et exemplaire. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Très belle opération.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Bordeaux

Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
 Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION  
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage : Août 2012 effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par M. \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
 A Bordeaux, le 10 Août 2012

Section : DO  
 Qualité du plan :  
 Echelle d'origine : 1/500  
 Echelle d'édition : 1/500  
 Date de l'édition : 14/08/2012  
 Support numérique :

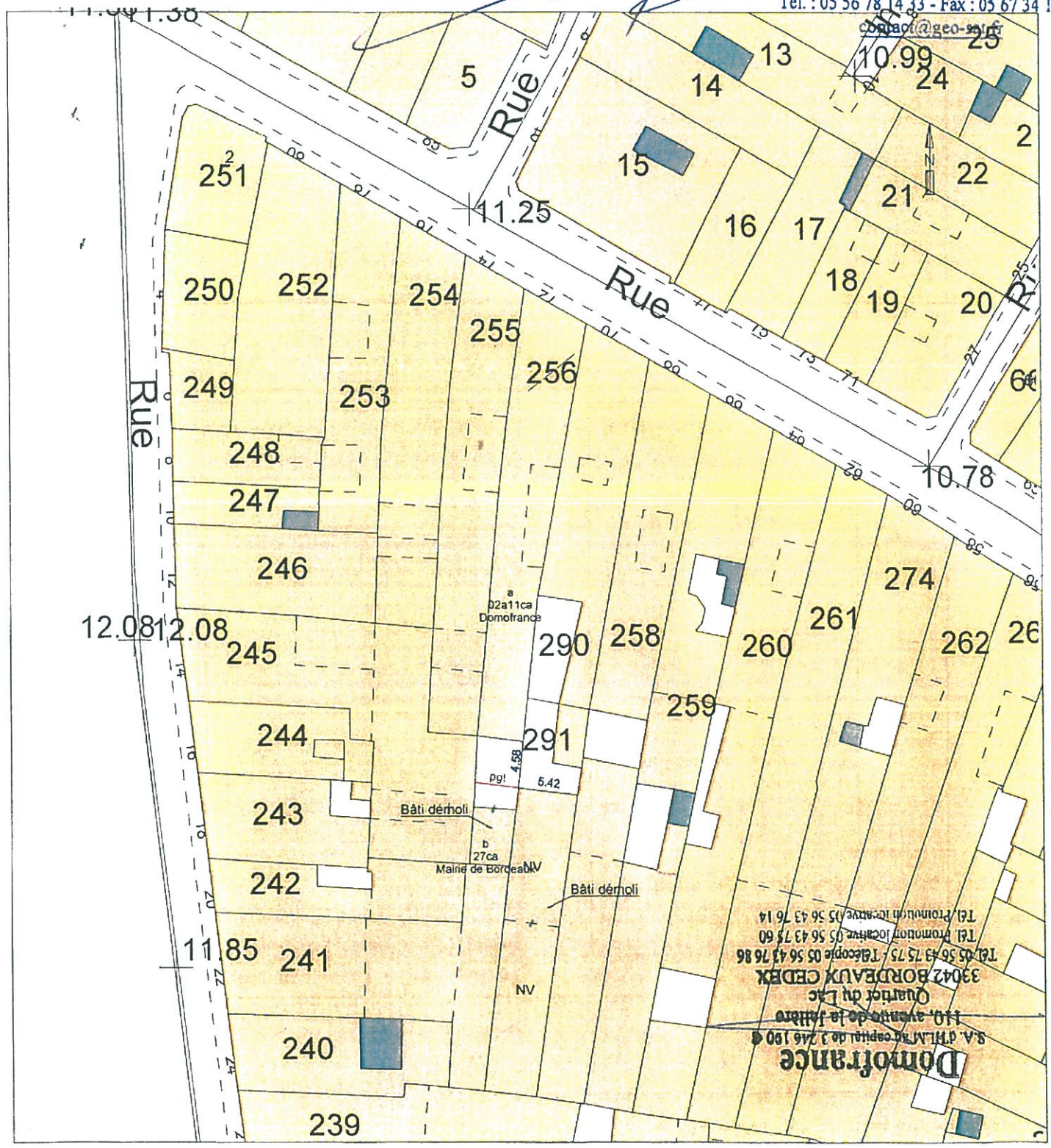
Document d'arpentage dressé par M. Lionel RAFFIN  
 à : CANEJAN



4, Voie Romaine - Espace France  
 33610 CANEJAN

Tél. : 05 56 78 14 33 - Fax : 05 67 34 17 95

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).



Domofrance  
 S.A. d'I.L.M. au capital de 3 246 190 €  
 110, avenue de la Liberté  
 Quartier du Lac  
 33042 BORDEAUX CEDEX  
 Tél. 05 56 43 75 75 / Télécopie 05 56 43 76 86  
 Tél. Promotion locale 05 56 43 78 60  
 Tél. Promotion externe 05 56 43 76 14

**D-2013/70**

**Servitude de passage avenue de Labarde au profit de la  
Communauté Urbaine de Bordeaux. Décision. Autorisation.  
Signature.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un fossé d'écoulement des eaux pluviales est implanté sur la parcelle GW 4, d'une superficie de 449 980 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville.

La Communauté Urbaine de Bordeaux au titre de sa compétence en matière d'assainissement a besoin d'accéder à cette canalisation pour en assurer l'entretien et la gestion. Elle doit pour ce faire pénétrer sur la propriété de la Ville cadastrée GW 4 située avenue de Labarde.

A cet effet, il convient d'accorder une servitude de passage sur une bande de terrain d'une superficie totale de 4 115 m<sup>2</sup>. La CUB s'engage à mettre en place des barrières en bois amovibles avec un système de fermeture à double cadenas à l'entrée de la servitude donnant sur l'avenue de Labarde.

Cette servitude n'apporte pas de gêne particulière au fonctionnement des services de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Accorder une servitude de passage à la Communauté Urbaine de Bordeaux sur la parcelle GW 4 située avenue de Labarde.
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de servitude et tous les actes nécessaires à cette autorisation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## **AUTORISATION DE PASSAGE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

**BORDEAUX  
Avenue de Labarde**

### **Entretien de l'ouvrage à ciel ouvert d'évacuation des eaux pluviales sur le parcelle GW 4**

Le(s) soussigné(s)

Monsieur le Maire de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland,  
33077 BORDEAUX CEDEX.

Vu les droits conférés pour la pose des canalisations publiques, en  
fonction de l'article L 152-1 du Nouveau Code Rural (ch II. Servitudes),

Monsieur le Maire,

après avoir pris connaissance du tracé du fossé sur la parcelle lui  
appartenant cadastrée GW 4 sise avenue de Labarde à Bordeaux.

ACCORDE(NT) à la COMMUNAUTE URBAINE de BORDEAUX,  
Etablissement Public Administratif créé par la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966  
et les décrets des 11 septembre et 27 novembre 1967, devenu établissement public  
de coopération intercommunale, conformément à la loi n° 31-125 du 6 février 1992,  
identifiée au SIREN sous le n° 243300316, et dont le siège social est situé  
Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux (33076), en tant que propriétaire de  
l'ouvrage public, les droits suivants :

## **ARTICLE 1er**

1 - Etablir à demeure ladite servitude dans la bande de terrain d'une superficie totale de 4 115 m<sup>2</sup> (servitude définitive, teinte jaune au plan ci-joint).

2 - Procéder sur la largeur totale des servitudes à tous les travaux de débroussaillage, d'accès et d'usage, abattage et dessouchage nécessaires.

3 - Pénétrer sur le terrain grevé de la servitude définitive désignée plus haut, bénéficiant pour ce faire d'un droit d'accès et d'usage.

4 - Utiliser le terrain grevé de la servitude définitive, pour l'installation de toutes canalisations ou réalisation de fossés pour la récupération des eaux pluviales.

Par voie de conséquence, la Communauté Urbaine de Bordeaux et son délégataire de service public de l'assainissement chargé de l'exploitation des ouvrages, ou toute personne morale qui, pour une raison quelconque viendrait à lui être substituée, pourront faire pénétrer sur ladite parcelle leurs agents ou ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement même non à l'identique des ouvrages à établir et ce, quelle que soit la nature de la canalisation : eaux pluviales, eaux usées ou eau potable.

## **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire

s'OBLIGE(NT), tant en son/leur nom personnel que pour ses/leurs locataires éventuels, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages, et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager les ouvrages dans les limites de la servitude définitive de quatre mètres de large.

## **ARTICLE 3**

La servitude est accordée à compter de ce jour.

## **ARTICLE 4**

La servitude est accordée à titre gratuit

## **ARTICLE 5**

La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à mettre en place de barrières bois amovibles avec système de fermeture à double cadenas à l'entrée de la servitude donnant sur l'avenue de Labarde.

## **ARTICLE 6**

Les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et la réparation des ouvrages, ainsi que leur remplacement, feront l'objet, le cas échéant, d'une indemnisation fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le Tribunal compétent.

## **ARTICLE 7**

A la fin des travaux, les lieux seront remis en l'état initial par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

## **ARTICLE 8**

Le Tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation des parcelles.

## **ARTICLE 9**

La présente autorisation prend effet à la date de ce jour et est conclue pour la durée d'existence des ouvrages ou des canalisations visés à l'article 1er ci-dessus ou de tout autre ouvrage ou canalisation qui pourrait lui être substitué ou ajouté sans modification de l'emprise existante.

## **ARTICLE 10**

La présente autorisation doit être réitérée par acte authentique et publiée au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble à la diligence et aux frais de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

## **ENREGISTREMENT**

Ladite convention pourra être présentée à la formalité d'enregistrement. A cet égard, il est expressément stipulé qu'en vertu de l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts, la COMMUNAUTE URBAINE de BORDEAUX est exonérée de tous droits de timbres et d'enregistrement.

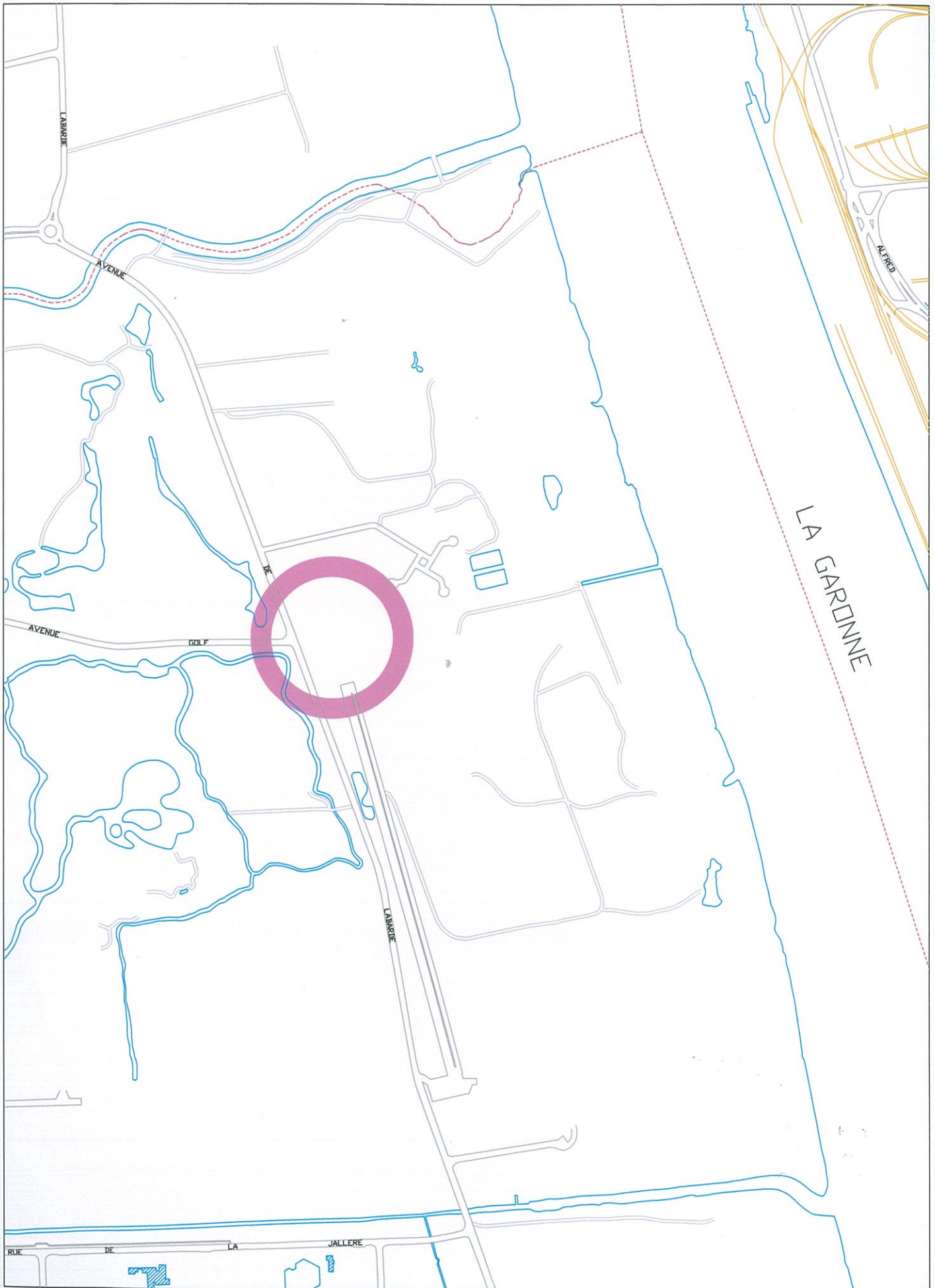
Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

en 3 exemplaires, dont UN pour l'enregistrement.

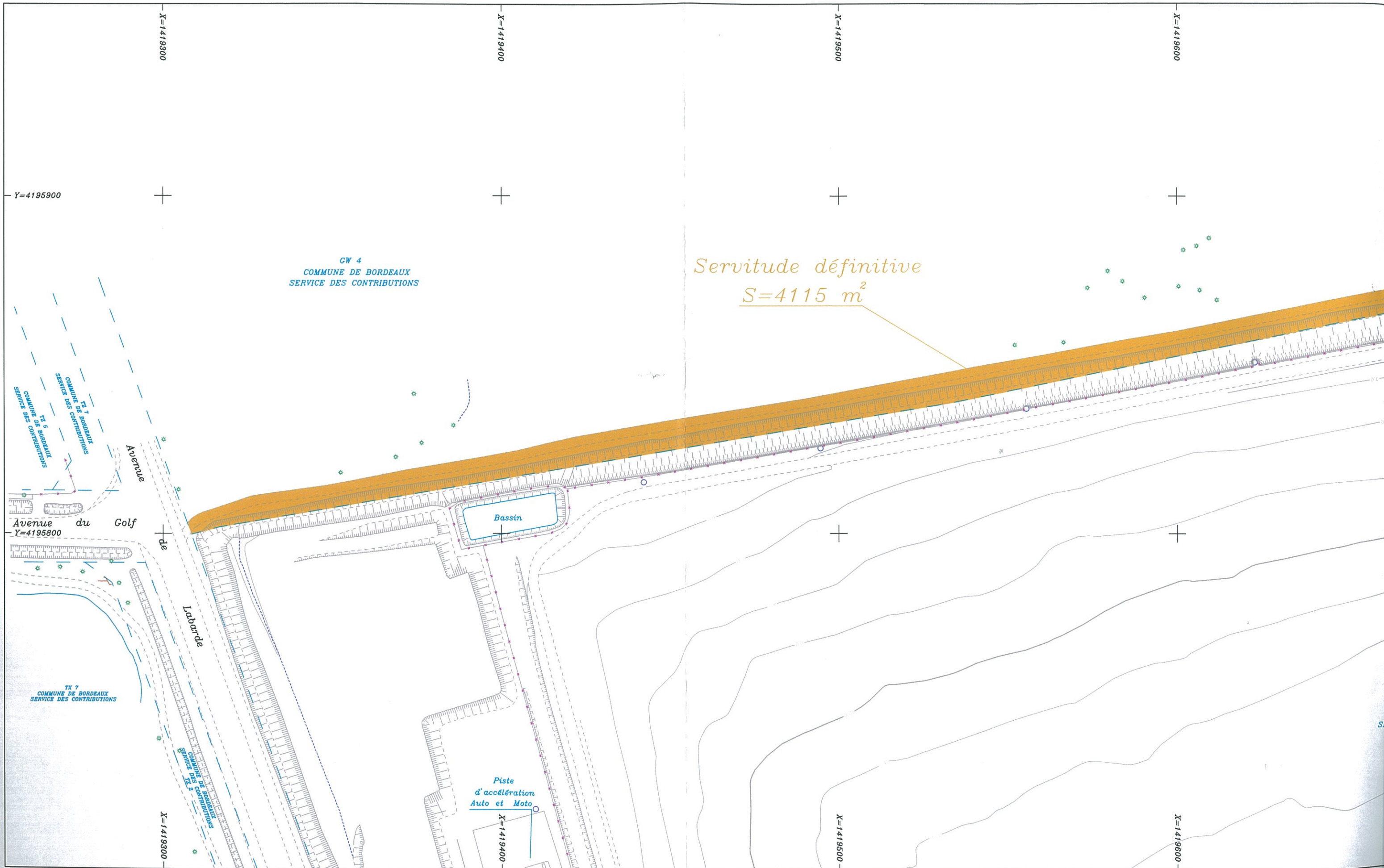
Signature :

Le (s) propriétaire (s) \*

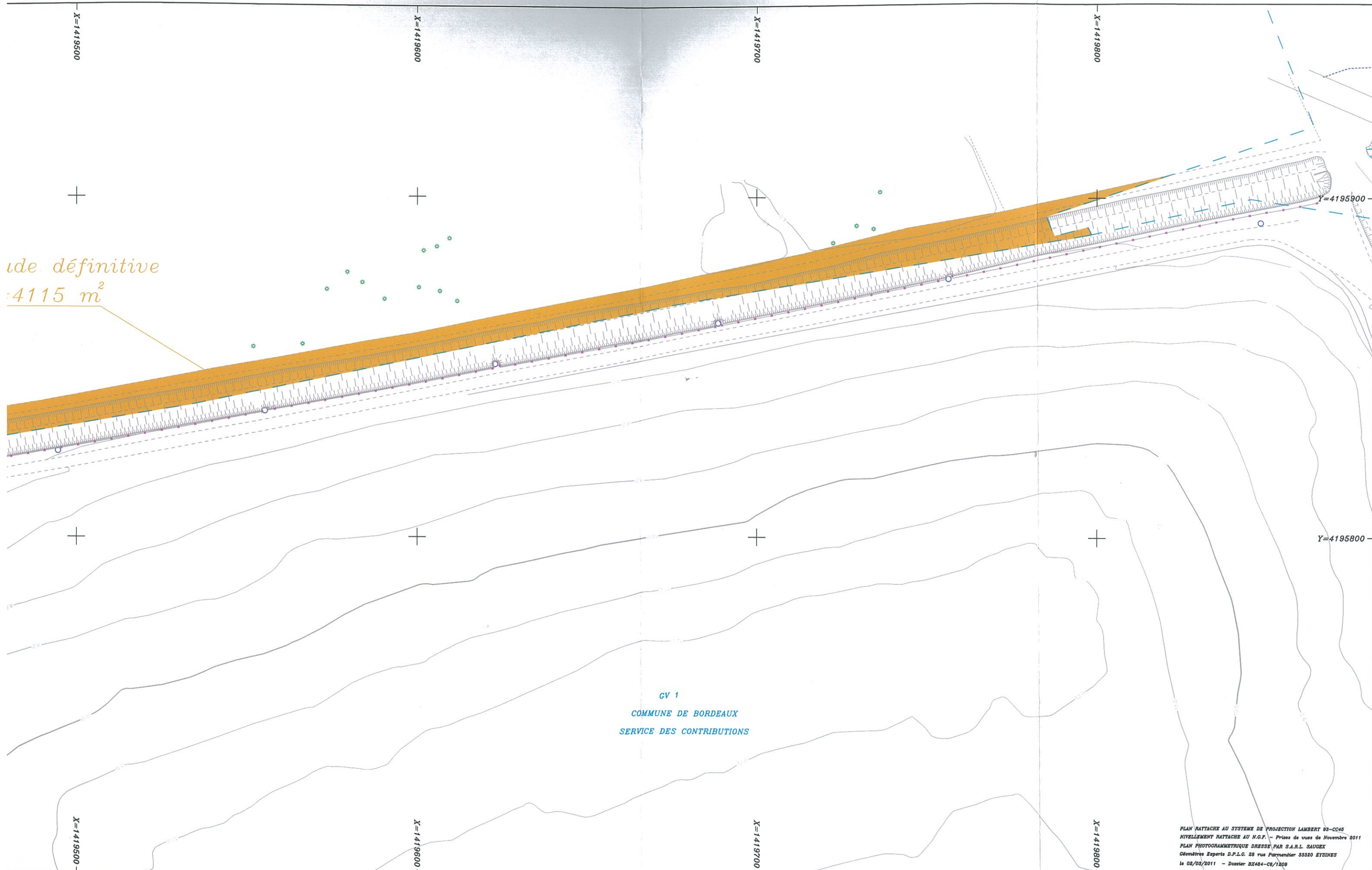
\* Signature (s) précédée (s) de la mention manuscrite "Lu et Approuvé-Bon pour pouvoir".











Surface définitive  
= 4115 m<sup>2</sup>

CV 1  
COMMUNE DE BORDEAUX  
SERVICE DES CONTRIBUTIONS



PLAN RATTACHE AU SYSTEME DE PROJECTION LAMBERT 93-CCAS  
NIVELLEMENT RATTACHE AU N.G.F. - Prises de vues de Novembre 2011  
PLAN PHOTOGRAMMETRIQUE DRESSE PAR S.A.R.L. SAUGEY  
Géomètres Experts D.P.L.C. 28 rue Parnassier 33320 EYSINES  
le 02/03/2011 - Dossier BX484-C6/1209

**D-2013/71**

**Immeubles appartenant à la Ville de Bordeaux gérés par l'Office Public de l'Habitat Aquitanis. Compte prévisionnel de gestion de l'exercice 2013. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément au contrat de gérance en date du 5 mars 1997, la Ville de Bordeaux a confié à l'Office Public de l'Habitat (« OPH ») Aquitanis la gérance des cités d'habitation Claveau, Charles Martin, Saint-Augustin, Bouguereau, Parc des Sports, ainsi que des logements du patrimoine diffus.

Cette gérance concerne 41 logements en résidence, 14 logements diffus, 5 garages, 1 commerce et 1 annexe.

Le financement de la construction de ces immeubles ayant été assuré par la Ville de Bordeaux, propriétaire de ces immeubles, celle-ci continue à assurer la charge des emprunts qu'elle a dû contracter.

Afin d'en atténuer l'incidence financière, il est prévu que l'OPH Aquitanis lui verse l'excédent de recettes résultant de sa gestion.

Pour ce faire, cet organisme nous a transmis, pour être soumis à votre avis, le compte prévisionnel de gestion pour l'exercice 2013.

Ce compte s'établit comme suit :

Recettes	169.412 euros
Dépenses	168.527 euros

Il fait apparaître un excédent de recettes d'un montant de 885 euros à reverser à la Ville, comme stipulé à l'article 2 du contrat de gérance du 5 mars 1997, et prévu dans ses comptes « fonction 0 services généraux, sous fonction 02 administration générale, rubrique 020 administration générale de la collectivité, nature 752 revenus des immeubles ».

Ce budget a été établi avec une augmentation de loyer de 2,20% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le compte prévisionnel de gestion de l'exercice 2013. Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce compte prévisionnel de gestion.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

**COMPTE PREVISIONNEL  
DE GESTION  
2013**

**VILLE  
DE BORDEAUX**

POSTES	POSTES	DEPENSES	BUDGET INITIAL 2012	BUDGET INITIAL 2013	variat n-1	PRODUITS	BUDGET INITIAL 2012	BUDGET INITIAL 2013	variat n-1	
60		FOURNITURES, EAU GAZ ELECTRICITE	800	800	0,0%	70	PRODUITS DES ACTIVITES	178 734	169 412	-5,2%
61		SERVICES EXTERIEURS, TRAVAUX	123 720	110 900	-10,4%	703	CHARGES RECUPERABLES	44 160	44 700	
6140	241400	936140 CHARGES DE COPROPRIETES	44 000	44 500		704	LOYERS LOGEMENTS	131 689	121 987	
6151	311510	ENTRETIEN COURANT NR	5 000	4 500		7042	SURLOYERS	930	750	
6151	936151	926151 ENTRETIEN REPARATION REC	1 020	1 200		7044	LOYERS COMMERCES	1 029	1 076	
6152	321520	321521 GROS ENTRETIEN	10 000	9 000		7045	LOYERS GARAGES	853	826	
6153	331537	GROSSES REPARATIONS	8 000	0		708	LOCATIONS DIVERSES	73	73	
6152	321523	GE CHAUFFAGE, VMC	700	700						
6187	241851	FRAIS DE GESTION AQUITANIS	55 000	51 000						
62		AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 215	8 200	13,7%	75	AUTRES PRODUITS	0	0	
6210	102100	PERSONNEL EXTERIEUR NR	0	0		758	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	
6226	352261	262263 HONORAIRES	1 000	1 000						
6227	936227	262270 FRAIS DE RECouvreMENT ET D'ACTES	1 010	1 100						
6240	262410	936240 DEMENAGEMENTS	0	0		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	
6281	312810	936281 926281 HYGIENE ET SECURITE	1 035	2 000		7714	RECouvreMENT CREANCES EN NON VALEURS	0	0	
6283	312830	926283 REPARATION CHAUFFAGE	2 860	3 000		778	REMBOURSEMENT SINISTRES	0	0	
6284	312840	936284 NETTOYAGE	610	200		7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	
6288	926288	312880 AUTRES CHARGES	700	900		78	REPRISES SUR PROVISIONS	2 000	0	-100,0%
63		IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	42 923	43 627	1,6%	7817	REPRISES PROVISION LOCATAIRES DOUTEUX	2 000	0	
6351	413510	283512 TAXES FONCIERES	35 893	36 594						
6351	936351	926351 IMPOTS LOCAUX( TOM)	6 500	6 500						
6351	916351	283518 AUTRES TAXES	0	0						
6351	143513	FRAIS DE ROLE NR	530	533						
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000	2 000	0,0%					
6541	255410	PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES	2 000	2 000						
6580	245802	CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0						
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500	2 000	33,3%					
6786	717863	717860 SINISTRES	1 500	2 000						
6715	737150	SUBVENTIONS ACCORDEES	0	0						
68		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000	1 000	0,0%					
6817	528170	DOTATION POUR CREANCES DOUTEUSES	1 000	1 000						
		RESULTAT	1 576	885	-43,8%					
6718	757180	EXCEDENT A REVERSER	1 576	885						
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180 734</b>	<b>169 412</b>	<b>-6,3%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>180 734</b>	<b>169 412</b>	<b>-6,3%</b>	

**RECAPITULATIF DES AUGMENTATIONS 2013 DES LOYERS - VILLE DE BORDEAUX**

Estimation de la variation de l' indice INSEE de référence des loyers (IRL) 2,20%  
 Estimation de la variation de l' indice INSEE du coût de la construction (ICC) 3,00%

Patrimoine HLM	Catégorie	Logts	Plafond ACTUEL	Plafond 2013	Loyer actuel (au m2 de SC ou forfait mensuel)	AUGMENTATIONS PROPOSEES	Nouveau loyer (au m2 de SC ou forfait mensuel)
						<b>JANVIER</b>	
RES. BOUGUEREAU	HLM	1	33,42	34,16	32,44 (SC)	2,20%	33,15
RES. SAINT AUGUSTIN	HLM	3	33,42	34,16	21,58 (SC)	2,20%	22,05
RES. SAINT AUGUSTIN		1			84,73	2,20%	86,59
RES. CHARLES MARTIN	PSR	18	27,40	28,00	26,57 (SC)	2,20%	27,15
CLAVEAU	CONVENTIONNE	4	36,02	36,81	33,49 (SC)	2,20%	34,23
RES. PARC DES SPORTS	HLM	14	33,42	34,16	32,44 (SC)	2,20%	33,15
GARAGES CLAVEAU		4			10,04	2,20%	10,26
CHARLES MARTIN - ANNEXE		1			6,10	0,00%	6,10
COMMERCES PARC DES SPORTS		1			87,07	3,00%	89,68

Patrimoine diffus		nbre			Loyer moyen actuel	AUGMENTATIONS PROPOSEES	nouveau loyer moyen
LOGEMENTS DIFFUS *	-	14	-	-	159,56	2,20%	163,07
LOCAUX DIVERS (garage)	-	1	-	-	58,54	2,20%	59,83

\* sauf convention particulière

## LOYERS 2013 DES GARAGES/ANNEXES/LOCAUX PROFESSIONNELS

<b>BUDGET ANNUEL</b>	<b>1 975</b>
----------------------	--------------

COMMUNE	LIB PROGRAMME OU ADRESSE	Code ou Nbre de Lots	TYPE LOT	TARIF DEC 2012	AUG 01/01	Loyer Janvier 2013	LOYER THEORIQUE SEM 1	AUG 01/07	Loyer Juillet 2013	LOYER THEORIQUE SEM 2	COUT VACANCE ET AUTRES PERTES DE LOYERS	COUT REMISES	RECETTE NETTE
BORDEAUX	CHARLES MARTIN	MRT000102	Porte sans souci	6,10	0,00	6,10	37	0,00	6,10	37	0	0	73
BORDEAUX	CLAVEAU VILLE DE BORDEAUX	4	Garages	10,04	2,20	10,26	246	0,00	10,26	246	-385	0	108
BORDEAUX	41 RUE BERNARD ADOUR	BXD010006	Garage	58,54	2,20	59,83	359	0,00	59,83	359	0	0	718
BORDEAUX	PARC DES SPORTS	PSP030002	Commerce	87,07	3,00	89,68	538	0,00	89,68	538	0	0	1 076
<b>TOTAUX</b>		<b>7</b>					1 180			1 180	-385	0	1 975

NB : Les recettes des garages de la résidence Claveau ne sont valorisées que sur 6 mois, la vente de ce patrimoine à Aquitanis étant retenue sur une hypothèse au 1er juillet 2013

## LOYERS 2013 DES LOGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

													BUDGET ANNUEL		121 986	
Commune	PROGRAMME ADRESSES	Code ou Nbre de Logts	TARIF DEC 2012	PLAFOND JANVIER	AUG 01/01	TARIF Janvier 2013	LOYER THEORIQUE SEM 1	PLAFOND JUILLET	AUG 01/07	TARIF Juillet 2013	LOYER THEORIQUE SEM	COUT VAC GELES	COUT GRATUIT S	COUT REMISES	RECETTE NETTE	
BORDEAUX	BOUGUEREAU	1	32,44	34,16	2,20	33,15	1 530	34,16		33,15	1 530				3 060	
BORDEAUX	SAINT AUGUSTIN	3	21,58	34,16	2,20	22,05	2 822	34,16		22,05	2 822		-1 258		4 387	
BORDEAUX	SAINT AUGUSTIN	CTN010001	84,73		2,20	86,59	520			86,59	520				1 039	
BORDEAUX	CHARLES MARTIN	18	26,57	28,00	2,20	27,15	20 770	28,00		27,15	20 770				41 540	
BORDEAUX	CLAVEAU VILLE DE BORDEAUX	4	33,49	36,81	2,20	34,23	5 751					-1 438			4 313	
BORDEAUX	PARC DES SPORTS	14	32,44	34,16	2,20	33,15	20 126	34,16		33,15	20 126				40 251	
BORDEAUX	11 RUE CAUSSEROUGE	BXC120003	22,69		2,20	23,19	139			23,19	139				278	
BORDEAUX	11 RUE CAUSSEROUGE	BXC120008	195,82		2,20	200,13	1 201			200,13	1 201				2 402	
BORDEAUX	29 RUE DES SABLIERES	BXC170001	61,15		2,20	62,50	375			62,50	375				750	
BORDEAUX	41 RUE BERNARD ADOUR	BXD010005	238,40		2,20	243,64	1 462			243,64	1 462				2 924	
BORDEAUX	51 RUE DES NUITS	BXT010001	35,11		2,20	35,88	215			35,88	215				431	
BORDEAUX	51 RUE DES NUITS	BXT010002	33,68		2,20	34,42	207			34,42	207				413	
BORDEAUX	74 RUE LEYBARDIE	BXN090001	152,10		2,20	155,45	933			155,45	933				1 865	
BORDEAUX	80 RUE JOSEPHINE	BXNJS0802	201,28		2,20	205,71	1 234			205,71	1 234				2 469	
BORDEAUX	82 RUE JOSEPHINE	BXNJS0082	156,70		2,20	160,15	961			160,15	961				1 922	
BORDEAUX	142 RUE DU JARDIN PUBLIC	BXN050001	139,29		2,20	142,35	854			142,35	854				1 708	
BORDEAUX	2 RUE SICARD	BXNSC0002	38,73		2,20	39,58	237			39,58	237				475	
BORDEAUX	70 RUE CHANTECRIT	BXNCH0070	386,50		2,20	395,00	2 370			395,00	2 370				4 740	
BORDEAUX	78 RUE JOSEPHINE	BXNJS0078	221,58		2,20	226,45	1 359			226,45	1 359				2 717	
BORDEAUX	80 RUE JOSEPHINE	BXNJS0801	350,86		2,20	358,58	2 151			358,58	2 151				4 303	
		55					65 216					59 466	-1 438	-1 258	0	121 986

(1) SC = Surface Corrigée, FF = Forfait

NB : Les recettes des logements de la résidence Claveau ne sont valorisées que sur 6 mois, la vente de ce patrimoine à Aquitanis étant retenue sur une hypothèse au 1er juillet 2013



**DETAIL PAR POSTE BUDGETAIRE ET SERVICE 2013**

<b>Somme de Budget Initial</b>							
Type	Chapitre	Sous Chapitre	Poste Budgetaire	Libelle Poste budgetaire	Unite de gestion	Total	
D	D02	014	143513	FRAIS DE ROLE TOM NR	DFC	533,00	
		023	241400	COTISATIONS ASSOCIATIONS SYNDICALES	DLGC	12 500,00	
			241851	REDEVANCE DE GESTION GERANCE	DFC	51 000,00	
		025	255410	PERTES SUR LOCATAIRES DOUTEUX	DLGC	2 000,00	
		026	352261	DIAGNOSTICS DES EQUIPEMENTS	DLGC	500,00	
			262263	HONORAIRES CONTENTIEUX LOCATIFS	DLGC	500,00	
		262270	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX RECOUVRT	DLGC	100,00		
	DLBN						
	028	283512	TFPB NON BATI NON RECUP	DFC	307,00		
	D03	031	311510	ENTRETIEN COURANT NR DES IMMEUBLES	DLGC	2 500,00	
			DLBN			2 000,00	
		312810	HYGIENE	DLGC	100,00		
		DLBN			400,00		
		312830	REPARATIONS CHAUFFAGE	DLBN	2 200,00		
		312840	NETTOYAGE IMMEUBLES ENTREPRISES	DLGC	200,00		
		032	321520	GROS ENTRETIEN IMMEUBLES NON PROGRAMME	DLGC	4 000,00	
			DLBN			5 000,00	
		321523	GE (VMC, CHAUFFE EAU, SURPRESSEUR)	DLGC	700,00		
		331537	GR IMMEUBLES PROGRAMMEES	DLGC			
		D04	041	413510	TAXE FONCIERE S/IMMEUBLE DE RAPPORT	DFC	36 287,00
		D05	052	528170	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	DLGC	1 000,00
	D07	075	757180	REVERSEMENT EXCEDENT GERANCE	DLN	885,00	
		076	717863	SINISTRES < FRANCHISE	DLGC	2 000,00	
	D09	090	900001	EAU NON AFFECTEE	DLGC	500,00	
			916061	FOURNIT RAP NON RECUPERE	DLGC	100,00	
		092	926151	ENTRETIEN RAP	DLGC		
			DLBN			500,00	
		926281	HYGIENE RAP	DLGC	200,00		
		DLBN			500,00		
		926283	CHAUFFAGE RAP	DLGC	800,00		
		926288	DIVERS SERV EXTER CONTRATS RAP	DLGC	900,00		
		093	926351	TOM RAP	DLGC	3 300,00	
			936281	HYGIENE RCC	DLBN	800,00	
		936294	NETTOYAGE LOGEMENTS RCC	DLBN			
		936061	EAU, GAZ, EDF RCC	DLGC	200,00		
936140		COTISATION ASSOCIATION SYNDICALE RCC	DLGC	32 000,00			
936151		ENTRETIEN REPARATION RCC	DLGC	200,00			
		DLBN			500,00		
936227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX RCC	DLGC	500,00				
DLBN			500,00				
936351	TOM TAXE DE VOIRIES RCC	DLGC	3 200,00				
<b>Total D</b>						<b>169 412,00</b>	
R	R20	202	2027040	SURLOYERS	DLGC	-750,00	
		200	2007040	LOYERS LOGEMENTS	DLGC	-76 134,00	
			DLBN			-45 853,00	
		203	2037045	LOYERS GARAGES	DLGC	-718,00	
		DLBN			-108,00		
	204	2047044	LOYERS DES COMMERCES	DLGC	-1 076,00		
	208	2087080	LOYERS DES ANNEXES	DLBN	-73,00		
	R27	224	2241740	REPRISE PROV CREANC DOUTEUSES	DLGC		
R29	290	2900000	CHARGES RECUPERES	DLGC	-44 700,00		
<b>Total R</b>						<b>-169 412,00</b>	
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	

**D-2013/72**  
**Crédit Municipal de Bordeaux. Budget primitif de l'exercice 2013. Information**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux établi pour l'exercice 2013 comporte les prévisions suivantes :

1. Section de dotation

- Recettes : 12.188.100 euros,
- Dépenses : 12.037.501 euros.

2. Section d'exploitation

- Recettes : 28.547.076 euros,
- Dépenses : 27.375.683 euros.

Soit, compte tenu d'un excédent prévisionnel d'exploitation de 1.171.393 euros, un budget en augmentation de 0,46% en charges et en augmentation de 0,07% en produits par rapport au budget primitif de l'exercice 2012.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux a adopté son budget primitif 2013 lors de sa séance du 11 décembre 2012.

En application de l'article 2 – 9<sup>ème</sup> alinéa – de la Loi n°92-518 du 15 juin 1992, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du budget primitif 2013 fourni en annexe.

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. MARTIN.** -

Ce dossier concerne le Crédit Municipal et le budget primitif. Il ne pose aucun problème pour ce qui me concerne.

Chantal BOURRAGUE connaît ce dossier par cœur.

**M. LE MAIRE.** -

Mme BOURRAGUE

**MME BOURRAGUE.** -

Merci Monsieur le Maire. En complément d'information suite à l'arrêté des comptes de 2012, je proposerai ce jeudi au conseil d'orientation du Crédit Municipal de verser au Centre Communal d'Action Sociale 40% du résultat net de l'exercice 2012, c'est-à-dire 600.000 euros.

Je remercie le personnel du Crédit Municipal pour les efforts qu'ils conduisent en soutien au projet social de notre ville.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je m'associe à ce constat. Nous avons un Crédit Municipal qui est bien géré. Il a fait l'objet de différentes vérifications, y compris des autorités monétaires, vérifications qui ont été positives. Il se développe mais avec prudence et ses résultats sont tout à fait encourageants.

M. PEREZ

**M. PEREZ.** -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nous saluons bien sûr nous aussi la bonne gestion de cet établissement par le Directeur M. Poirier, et toutes ses équipes.

Ce n'est pas l'aspect comptable qui est à relever puisqu'il faut bien reconnaître que le Crédit Municipal de Bordeaux, comme dans d'autres villes, a une fonction sociale malheureusement inévitable.

Pour ne prendre qu'un exemple, il est vrai qu'il vaut mieux, si on ne peut pas faire autrement, vendre de l'or au Crédit Municipal plutôt qu'aux modernes usurers qui se sont jetés depuis quelques années sur ce créneau.

Cependant on ne peut une fois de plus, je le fais ici tous les ans, que déplorer la misère grandissante dans notre monde et dans notre ville. La progression du bilan du Crédit Municipal devrait être l'indicateur de mesures sociales pour la Ville de Bordeaux, et au-delà des félicitations qu'il convient d'accorder encore une fois à la gestion exemplaire de M. Poirier et de son équipe, ne nous réjouissons pas trop de cette bonne tenue et de ces bons résultats. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Donc au total avec la participation du Crédit Municipal, plus le crédit complémentaire qui sera inscrit en décision modificative, c'est un million de plus pour le CCAS. Je pense que ça méritait d'être souligné.

Mme BOURRAGUE vous voulez reprendre la parole.

**MME BOURRAGUE.** -

Juste un mot pour rappeler qu'au-delà de l'accompagnement des actions sociales de la Ville, le Crédit Municipal de Bordeaux conduit de nombreuses actions de micro-crédits pour les populations en difficulté et rend un service que personne ne rend parce que ce service est immédiat.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. DAVID

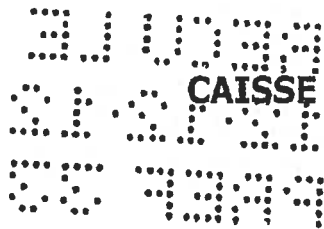
**M. YOHAN DAVID.** -

En complément de l'intervention de Mme BOURRAGUE je précise que le micro-crédit fête les jeunes femmes créatrices d'entreprises le 8 mars à 18 heures dans les locaux du Crédit Municipal. J'invite tout le monde à y rencontrer ces jeunes créatrices bordelaises qui ont créé leur entreprise dans le cadre du micro-crédit.

**M. LE MAIRE.** -

Nous serons tous là.

Il n'y a pas de vote. C'est une information. Elle est donnée. Merci.



**CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX**

**Budget Primitif 2013**

<b>SECTION DE DOTATION</b>			
Chapîtres	Libellés	Propositions	Pour mémoire
		Budget 2013	Budget 2012
		<b>B13</b>	<b>B12</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>12 037 501</b>	<b>11 917 502</b>
15	Prov. pour risques opérat. bancaires	10 431 501	10 195 002
16	Dettes rattachées TSDI	4 000	4 000
20	Logiciels	20 000	20 000
21	Investissements	1 064 000	1 179 000
23	Immobilisations corporelles en cours	500 000	500 000
27	Dépôts versés banques	18 000	19 500
	<b>Recettes</b>	<b>12 188 100</b>	<b>11 922 617</b>
10	Bonis capitalisés	100 000	80 417
15	Prov. pour risques opérat. bancaires	10 460 000	10 220 000
16	Dettes rattachées TSDI	4 000	4 000
20	Amortissement des logiciels	156 718	2 240
21	Amortissement des constructions et matériels	289 689	331 435
23	Immobilisations en cours	0	0
26	Titres de particip.étab. non financiers	0	0
27	Dépôts versés	6 300	6 300
	Excédent de la section d'exploitation	1 171 393	1 278 225
Excédent total disponible		150 599	5 115

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
Chapîtres	Libellés	Propositions	Pour mémoire
		Budget 2013	Budget 2012
		<b>B13</b>	<b>B12</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>27 375 683</b>	<b>27 249 795</b>
60	Achats	102 000	103 500
61	Frais de personnel	3 392 984	3 344 920
62	Impôts et taxes	273 338	276 500
63	Travaux et services extérieurs	1 041 100	899 200
64	Transports et déplacements	88 500	157 000
65	Aide sociale	107 000	107 000
66	Frais de gestion générale	716 300	703 800
67	Frais financiers	2 617 250	3 272 250
68	Dotations aux amortis. et provisions	17 686 161	17 284 575
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 066 250	816 250
87	Pertes Exceptionnelles	284 800	284 800
	<b>Recettes</b>	<b>28 547 076</b>	<b>28 528 020</b>
70	Produits des opérations de prêts	10 388 574	10 927 390
71	Subventions reçues	0	0
72	Ventes de déchets	0	0
73	Charges récupérées	125 900	90 900
74	Travaux en régie	0	0
76	Produits accessoires	738 000	667 000
77	Produits financiers	59 530	104 530
78	Travaux et charges	17 118 772	16 621 900
87	Profits Exceptionnels	116 300	116 300
Excédent de la section d'exploitation		1 171 393	1 278 225

REU LE  
12.12.12  
PRÉF 33

**Arrêté - signatures - visa**

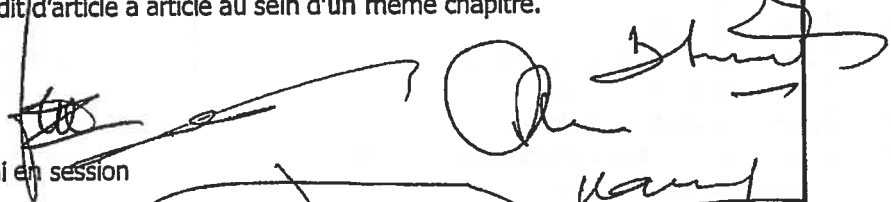
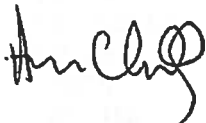
Présenté par le Directeur Général,



A BORDEAUX, le 11 Décembre 2012

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ont voté le présent budget par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre pour la section de dotation, à l'exception des crédits de subvention obligatoirement spécialisés

Le Directeur général du Crédit Municipal de Bordeaux est autorisé à procéder par virement de crédits, à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.



Visé par le Conseil Municipal réuni en session

A BORDEAUX, le

Les Membres du Conseil Municipal,



*A. Boumar*

Arrêté par le Préfet

A BORDEAUX, le

Le Préfet,

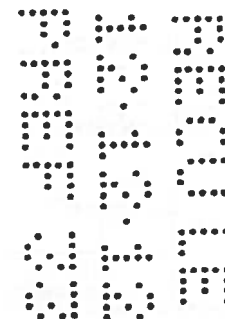
**Etat Prévisionnel des opérations financières ( Art R 514-36 du décret n°2008-1402 )**

	Budget 2013	Estimations 31/12/2012	Ecart	Variation %
<b>I. Opérations sur prêts</b>				
Opérations PSG	2 708 574	2 462 340	246 234	10,00%
Opérations Prêts personnels	8 418 000	8 803 000	-385 000	-4,37%
Autres Produits	301 730	254 364	47 366	18,62%
<b>Total</b>	<b>11 428 304</b>	<b>11 519 704</b>	<b>-91 400</b>	<b>-0,79%</b>
<b>II. Moyens de financements</b>				
Intérêts Placements	1 506 000	1 365 120	140 880	10,32%
Intérêts Emprunts Interbancaires	900 000	1 005 395	-105 395	-10,48%
Intérêts des comptes de dépôts Banques	84 250	23 385	60 865	260,27%
Autres frais financiers	127 000	101 005	25 995	25,74%
<b>Total</b>	<b>2 617 250</b>	<b>2 494 905</b>	<b>122 345</b>	<b>4,90%</b>
<b>Fonds disponibles</b>	<b>8 811 054</b>	<b>9 024 799</b>	<b>-213 745</b>	<b>-2,37%</b>
<b>III. Emploi des fonds disponibles</b>				
Frais généraux	6 006 022	4 890 768	1 115 254	22,80%
Coût du risque	-156 428	-439 548	283 120	-64,41%
Amortissement	410 961	191 160	219 801	114,98%
Impôts	1 066 250	1 216 250	-150 000	-12,33%
<b>Excédent disponible</b>	<b>1 171 393</b>	<b>2 287 074</b>	<b>-1 115 681</b>	<b>-48,78%</b>
<b>Répartition de l'excédent disponible</b>				
Bonis Prescrit	100 000	99 355	645	0,65%
Subvention CCAS	298 000	298 000	0	0,00%
Report à nouveau	773 393	1 889 719	-1 116 326	-59,07%

**Etat Prévisionnel des opérations de trésorerie**

	Prévisionnel 2013
Remboursement Emprunt	26 313 253
Mise à disposition des prêts personnels	32 400 000
Recouvrement des prêts personnels	- 41 160 000
Engagement PSG	10 080 000
Dégagement PSG	- 6 120 000
Frais généraux	7 072 272
<b>Besoin de Refinancement</b>	<b>28 585 525</b>

<b>Refinancement Interbancaire (renouvellement des emprunts)</b>	<b>30 000 000</b>
<b>Excédent de trésorerie disponible</b>	<b>1 414 475</b>



## Etat de la dette au 31/12/2012

contrat	Date dernier règlement	Prochaine échéance	Libellés	Début	Fin	Nbre de jrs	Taux *	Capital Initial	Capital dû 31/12/2012
269835	01/09/2012	01/12/2012	DEXIA 269835 Rbt K Intérêts annuels trimestriels.	01/06/2010	01/06/2013	91	2,6900000% Taux fixe	8 500 000,00	4 163 666,70
A3309411	27/11/2012	27/02/2013	CEAPC-A3309411 Rbt K & int trimestriels	27/05/2009	27/05/2013	90	1,1600000% Euribor 3 mois + 0.97	5 000 000,00	649 335,86
E11910294	30/11/2012	28/02/2013	CT LYONNAIS Rbt K + int trim.	28/02/2011	28/02/2014	90	2,2500000% Taux fixe	5 000 000,00	2 124 306,78
12917444	27/10/2012	27/01/2013	CT LYONNAIS Rbt K + int trim.	27/04/2012	27/04/2015	92	2,5500000% Taux fixe	5 000 000,00	4 192 918,76
7223979	23/10/2012	23/01/2013	BPSO Rbt K + int trim.	23/11/2009	23/10/2013	90	2,3900000% Taux fixe	5 000 000,00	1 250 000,00
77347753	05/11/2012	05/02/2013	CT AGRICOLE Rbt K + int trimestriel	28/02/2011	05/02/2014	92	2,3400000% Taux fixe	5 000 000,00	2 125 943,77
130147320	30/11/2013	30/11/2014	CIC SO Rbt K in fine + int annuels précomptés	30/11/2009	30/11/2013	365	0,8576700% EURIBOR 3 mois + 0,65	5 000 000,00	5 000 000,00
130169175	15/12/2012	15/03/2013	CIC SO Rbt K et int trimestriel	15/06/2010	15/06/2014	90	0,8920000% EURIBOR 3 mois + 0,70	5 000 000,00	1 875 000,00
130226944	02/03/2013	02/03/2013	CIC SO Rbt K in fine + int semestriels précomptés	02/09/2012	02/03/2013	0	0,7280000% EURIBOR 3 mois + 0,50	5 000 000,00	5 000 000,00
317355	28/09/2012	28/12/2012	CT COOPERATIF Rbt K + int trimestriel	28/12/2009	28/12/2012	91	2,2500000% Taux fixe	5 000 000,00	0,00
18190-001	30/09/2012	31/12/2012	STE GENERALE Rbt K in fine + int trimestriel	31/12/2009	31/12/2013	92	2,6800000% Taux fixe	5 000 000,00	5 000 000,00
480 600 19	28/09/2012	28/12/2012	LA BANQUE POST Rbt K + int trimestriel	28/06/2010	30/06/2014	91	2,2000000% Taux fixe	5 000 000,00	1 926 601,48
								63 500 000,00	30 560 773,55



### Etat des provisions

	Budget 2013	Estimations 31/12/2012	Ecart	Variation %
<b>I. Provisions actifs</b>				
Dotations aux prov. des créances douteuses	3 600 000	3 542 680	57 320	1,62%
Dotations aux prov. des intérêts douteux	230 000	220 057	9 943	4,52%
Dotations aux créances des surendettés	2 400 000	2 367 355	32 645	1,38%
Dotations pour décôte prêts renégociés	70 000	54 069	15 931	29,46%
Dotations accessoires surendettés	40 000	33 352	6 648	19,93%
Dotations contentieux bancaire	5 200	5 211	-11	-0,21%
Dotations encours sain hors surendettés p.p	1 070 000	1 060 335	9 665	0,91%
Dotations encours sain surendettés p.p	2 000 000	1 983 030	16 970	0,86%
Dotations dépréciation encours douteux	190 000	184 919	5 081	2,75%
Dotations créances douteuses	130 000	129 189	811	0,63%
Dotations intérêts douteux p.s.g	150 000	150 439	-439	-0,29%
<b>Total</b>	<b>9 885 200</b>	<b>9 730 637</b>	<b>154 563</b>	<b>1,59%</b>
<b>II. Provisions Passif</b>				
Dotation autres provisions pour risque	90 000	88 135	1 865	2,12%
Dotations aux provisions pour F.R.B.G	7 300 000	7 300 000	0	0,00%
Dotations aux prov.pour contrôle fiscal	0	0		
<b>Total</b>	<b>7 390 000</b>	<b>7 388 135</b>	<b>1 865</b>	<b>0,03%</b>

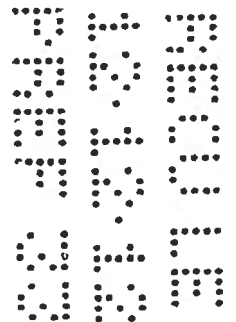


TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2013

	Valeur brute	dotation N	Cumul amort N-1	Valeur nette N
Terrains	307 184,77			307 184,77
Batiments	4 496 350,74	67 923,27	3 741 406,49	687 020,98
Logiciel	1 005 737,69	156 718,22	485 512,48	363 506,99
Matériel outillage	406 825,37	43 175,40	204 360,04	159 289,93
Matériel informatique	385 644,24	19 740,76	343 187,35	22 716,13
Matériel de transport	215 614,45	35 312,35	131 344,50	48 957,60
Matériel et mobilier de bureau	316 655,57	6 374,51	302 777,14	7 503,92
Agencet, Aménagt, Installations	1 258 474,81	60 572,22	893 895,90	304 006,69
Agencet sur sol d'autrui	109 794,83	21 144,00	17 150,84	71 499,99
Immo Incorporelles en cours	359 704,02			359 704,02
Immo corporelles en cours	35 442,02			35 442,02
<b>Total</b>	<b>8 897 428,51</b>	<b>410 960,73</b>	<b>6 119 634,74</b>	<b>2 366 833,04</b>

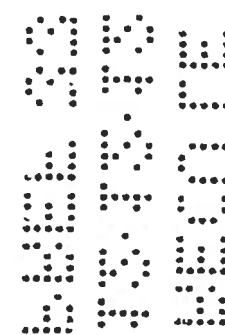
MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2013

VALEUR BRUTE

	Valeur début	Acquisitions	Cessions ou VI poste	Valeur fin
Terrains	307 184,77			307 184,77
Batiments	3 926 350,74	570 000,00		4 496 350,74
Logiciel	485 737,69	520 000,00		1 005 737,69
Matériel outillage	252 825,37	154 000,00		406 825,37
Matériel informatique	364 644,24	21 000,00		385 644,24
Matériel de transport	200 614,45	15 000,00		215 614,45
Matériel et mobilier de bureau	306 655,57	10 000,00		316 655,57
AAI	1 004 474,81	254 000,00		1 258 474,81
AAI sur sol d'autrui	69 794,83	40 000,00		109 794,83
Immo Incorporelles en cours	359 704,02			359 704,02
Immo corporelles en cours	35 442,02			35 442,02
<b>Total</b>	<b>7 313 428,51</b>	<b>1 584 000,00</b>		<b>8 897 428,51</b>

AMORTISSEMENT

	Valeur début	Dotation	Reprise	Valeur fin
Batiments	3 741 406,49	67 923,27		3 809 329,76
Logiciel	485 512,48	156 718,22		642 230,70
Matériel outillage	204 360,04	43 175,40		247 535,44
Matériel informatique	343 187,35	19 740,76		362 928,11
Matériel de transport	131 344,50	35 312,35		166 656,85
Matériel et mobilier de bureau	302 777,14	6 374,51		309 151,65
AAI	893 895,90	60 572,22		954 468,12
AAI sur sol d'autrui	17 150,84	21 144,00		38 294,84
<b>Total</b>	<b>6 119 634,74</b>	<b>410 960,73</b>	<b>0,00</b>	<b>6 530 595,47</b>



## CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL

BUDGET  
PRIMITIF  
2013

DE BORDEAUX

## ETAT DU PERSONNEL

DESIGNATION DU PERSONNEL	INDICES  REELS	EFFECTIF		MONTANT		NOMBRE D'AGENTS BENEFICIANT DU LOGEMENT		OBSERVATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU	DES TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES	DES INDEMNITES DE RESPONSABILITE	LOGEMENT GRATUIT	LOGEMENT LOUE	
<b>Titulaires</b>								
Filière administrative								
Directeur Territorial	798	1	1					
Attachés	524 à 658	3	3	124 456				
Rédacteurs Princ. 1ère classe	449 à 519	4	4	141 787				
Rédacteurs Princ. 2ème classe	468 à 515	3	3	108 655				
Rédacteurs	384 à 466	6	6	194 166				
Adjoints Adm. Princ. 1ère classe	416 à 430	5	5	142 724				
Adjoints Adm. Princ. 2ème classe	350 à 392	12	12	320 274				
Adjoints Adm. 1ère classe	325 à 369	9	9	211 310				
Adjoints Adm. 2ème classe	315 à 355	9	9	217 544				
Filière technique								
Adjoint technique 2ème classe	338	1	1					
<b>Non Titulaires</b>								
CDI		7	7	341 419	1 801	1		
Article 3 - 4ème alinéa		8	6	195 477				
Article 3 - 5ème alinéa		4	3	142 368				
Apprenti		1	1	13 848				
TOTAUX		73	70	2 234 856	1 801	1	1	
				V 2 236 657				

**D-2013/73**

**Contrat de coproduction entre la ville de Bordeaux et la sa tv7 Bordeaux. Réalisation et diffusion de programmes courts. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la SA TV7 Bordeaux ont décidé de poursuivre en 2013 la coproduction d'information au service des Bordelais et des usagers de la ville, utile à l'ensemble des habitants de la zone de couverture de TV7.

Cette rubrique intitulée « Bordeaux, quartiers libres » se présente sur le format d'une émission animée par un journaliste qui fait découvrir chaque semaine, un sujet, une action, un projet, un ou plusieurs sites emblématiques qui participent à l'animation sociale, culturelle et sportive de Bordeaux et/ou qui contribuent à son rayonnement.

Sur un ton journalistique, il s'agit à travers un reportage de présenter un service ou une démarche qui améliore le cadre de vie des Bordelais, et d'insérer à la fin de chaque rubrique les informations pratiques relatives au sujet abordé.

La présentation est dynamique et didactique, très identifiable par son habillage graphique corrélé à l'identité graphique de la Ville.

Cette rubrique bimensuelle est diffusée pendant deux semaines, à une heure de grande audience, à raison de deux diffusions par jour, soit 20 numéros en 2013 de février à décembre (pendant l'été, rediffusion des émissions). Chaque rubrique est d'une durée de quatre minutes.

La dépense afférente à ce programme dont le montant s'élève à 65 000 euros HT sera imputée sur le budget de la Ville (Direction de la communication compte 62 28).

A cette occasion, un contrat de coproduction stipulant les obligations des différentes parties a été établi. Le contrat de coproduction ci-après a pour objet de définir les modalités de toutes les opérations relatives à la préparation, la réalisation, la production, la diffusion, et l'exploitation de ce programme.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser  
Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de coproduction dont le projet est annexé,
- à verser à la SA TV7 Bordeaux la somme de 65 000 euros HT pour un exercice annuel dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (Direction de la communication compte 62 28).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. MARTIN.** -

Ce dossier concerne un contrat de coproduction entre la Ville de Bordeaux et TV7.

En réalité c'est la poursuite d'une très bonne opération appelée « Bordeaux, quartiers libres », qui permet avec des journalistes professionnels de découvrir les quartiers de Bordeaux à travers des reportages, des services et des démarches qui améliorent la qualité de vie, etc.

C'est une rubrique bimensuelle qui est diffusée pendant deux semaines à une heure de grande écoute et qui, je crois, donne satisfaction aux Bordelaises et aux Bordelais.

Le coût de cette opération est de 65.000 euros H.T.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous approuvons totalement cette délibération qui est d'ailleurs d'un coût tout à fait minime, Hugues MARTIN vient de le rappeler.

La question que nous nous posons à laquelle nous souhaiterions que vous puissiez nous répondre de façon très précise c'est que nous avons une curiosité concernant son financement.

Quand on regarde la délibération on voit que la dépense, aussi modeste soit-elle, sera imputée sur le budget de la Ville : Direction de la Communication compte 62 28.

On a regardé à quoi correspondait ce compte 62 28. Ce compte 62 28 est un compte « divers », c'est-à-dire non affecté. Nous avons été étonnés au moment du vote du budget que ce compte explose dans des conditions très importantes puisqu'il avait pris 33% par rapport à l'année précédente.

Et nous avons dénoncé, vous vous en souvenez, lors du vote du budget primitif l'explosion également importante du budget communication de la Ville de Bordeaux puisqu'en 2012 on était à 2,5 millions et on est passé en 2013 à 2,9 millions, soit une augmentation de 14%.

Donc nous ne pouvons pas ne pas faire le lien entre ces deux augmentations assez exponentielles des budgets.

Nous nous étonnons que vous financiez cette opération avec TV7 sur ce compte « divers », c'est-à-dire un compte sur lequel nous avons très très peu de précisions.

Nous avons vu que ce compte, je l'ai indiqué, avait explosé d'une année sur l'autre. Notre crainte, Monsieur le Maire - c'est là que j'aimerais que vous répondiez à notre interrogation - c'est que se cache derrière cette affectation budgétaire une ruse budgétaire qui consisterait à faire financer toute la communication à outrance que nous connaissons actuellement, non plus sur les lignes classiques de la Direction de la communication que nous connaissons bien, mais sur cette ligne budgétaire « divers » dans la mesure où ça serait plus indolore et plus discret, et pour nous plus difficile à voir le nombre de publications supplémentaires qui ont vu le jour ces dernières semaines.

Comme beaucoup nous sommes frappés par le nombre de suppléments qui jaillissent de toute part de la Ville de Bordeaux. Un jour c'est un supplément senior, le lendemain c'est un supplément femme, peut-être demain un supplément ado version Manga, c'est des suppléments quartiers, etc...

Toutes ces publications, Monsieur le Maire, vous allez certes en grande partie les financer sur votre budget communication qui a explosé dans les proportions que j'ai indiquées tout à l'heure, mais peut-être également sur cette ligne budgétaire 62 28 qui correspond à des « divers ».

Je souhaiterais vraiment que vous puissiez nous rassurer, être extrêmement précis sur la façon dont tous ces suppléments dont nous sommes actuellement assaillis seront à l'avenir financés par la Ville de Bordeaux.

Voilà la question simple que je souhaitais vous poser.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC je peux vous rassurer totalement. Tous ça est parfaitement transparent. D'ailleurs si ça ne l'était pas, pourquoi interviendriez-vous aujourd'hui ? Vous voyez bien que les crédits de ce fameux compte qui n'a rien de secret, c'est une provision, sont affectés par le Conseil Municipal. Donc vous êtes parfaitement au courant. Je ne vois pas très bien d'où vient votre inquiétude puisque vous savez centime par centime, vous délibérez et vous votez.

Deuxièmement je reconnais qu'en ce moment dans les boîtes aux lettres il y a beaucoup de papier. J'ai notamment reçu de la Communauté Urbaine vraiment de très très beaux documents, notamment l'eau de la CUB, qui sont extrêmement épais, extrêmement bien faits sur du très beau papier. C'est vrai que nous sommes dans une période où chacun communique.

Je voudrais vous dire que c'est bien. Je m'en réjouis pour ma part parce que très souvent quand je discute avec des Bordelais ils ne savent pas toujours très bien ce que nous faisons, dans le domaine social par exemple, ou dans le domaine culturel. Il est dans notre mission de le leur faire savoir. Donc je me réjouis que ceci ne passe pas inaperçu.

**M. RESPAUD**

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, nous voterons évidemment pour cette délibération qui s'inscrit dans un partenariat, même si nous serons très vigilants, vous vous en doutez, sur le contenu, compte tenu de la campagne électorale que vous avez déjà commencée.

Mais, Monsieur le Maire, au-delà de cette délibération que nous adoptons volontiers, je voudrais souligner l'indécence de votre communication plus particulièrement depuis maintenant 7 mois.

Moi je ne suis pas le premier vice-président de la Communauté Urbaine et je ne suis pas ici au Conseil de la Communauté Urbaine...

**M. LE MAIRE.** -

Ce n'est pas ce qu'on pensait tout à l'heure. Vous ne nous parliez que de la CUB...

**M. RESPAUD.** -

Si la communication de la Communauté Urbaine ne vous convient pas c'est au Conseil de la Communauté Urbaine qu'il faut le dire.

**M. LE MAIRE.** -

Elle me convient. Je la félicite d'ailleurs. J'essaie de faire aussi bien, mais j'ai un peu de mal.

**M. RESPAUD.** -

Moi je parle de l'indécence de la communication sur Bordeaux parce que je suis ici au Conseil Municipal de Bordeaux. Il ne faut pas tout confondre.

Les Bordelais connaissaient Bordeaux Magazine. On a appris à connaître maintenant les suppléments par quartier sur lesquels vous travaillez. Il y a un journal spécifique qui est apparu sur la culture. Il y a un journal un peu plus ancien, le journal économique. Il y a un journal pour les seniors avec une carte, en plus. Tout est gagnant. Il faudra les faire gratter, peut-être... Il y a le journal pour les Bordelaises que vous allez lancer... J'en oublie certainement. Il n'y a qu'à voir l'étalage de revues sur les tables qui sont à l'entrée de cette salle. Donc c'est énorme maintenant.

Mais on n'avait pas tout vu. Maintenant nous voyons arriver chez nous des courriers affranchis, signés de l'adjoint du quartier, invitant tous les inscrits sur les listes électorales à venir discuter dans un hôtel. Cette action, bien évidemment financée par les contribuables bordelais, a coûté autour de 70.000 euros. J'insiste. Des courriers affranchis qui portent sur les électeurs. Alors ça, si ce n'est pas une campagne électorale...



D'habitude, la mairie, vous-même Monsieur le Maire, vous vous adressez à l'ensemble de la population bordelaise qu'elle soit électrique sur Bordeaux ou pas. Là, maintenant on est passé à beaucoup plus ciblé, ce sont vraiment les électeurs qui sont visés.

Ecoutez, moi j'ai l'impression maintenant que Bordeaux est en train de devenir une république bananière...

(Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Mais si ! Qu'est-ce que c'est une république bananière ? C'est ça ! Les bananes en moins à Bordeaux, bien sûr ! Le Pibal en plus et les bananes en moins !

En tout cas c'est une débauche de ce qu'il faut bien appeler maintenant de la propagande et surtout une confusion réelle entre ce qui est la communication normale de la Ville – on ne vous a pas reproché un magazine pour Bordeaux – et une propagande qui est maintenant bien marquée à droite, qui est financée par les contribuables pour des raisons politiques. C'est ça qui pose problème.

Les Bordelais apprécieront bien évidemment cette débauche en mars 2014, alors qu'on leur fait payer les activités scolaires, qu'on leur fait payer le stationnement, on leur fait une propagande outrancière

Trop c'est trop. Monsieur le Maire, permettez-moi de vous le dire, je crois qu'il est temps de rendre cette ville aux Bordelais. Merci.

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

Vive les bananes ! Il va falloir amener un régime de bananes ici la prochaine fois...

C'est tellement grotesque quand on voit ce que fait la Région, quand on voit ce que fait la CUB, quand on voit ce que font toutes les collectivités, et c'est normal d'ailleurs que chacun fasse connaître ce qu'il fait. Moi je ne critique pas les autres. Je constate que nous n'en faisons pas plus que les autres. C'est bien normal parce qu'il y a un grand besoin de communication dans notre population. Et c'est en général très bien accueilli.

Je me suis fait engueuler par exemple parce qu'on n'avait pas fait un encart dans Sud-Ouest. Donc nous avons fait un encart dans Sud-Ouest tout juste pour faire à peu près aussi bien que M. FELTESSE, parce que son encart dans Sud-Ouest a eu beaucoup d'impact. C'est vrai. Voyez, c'est comme ça. Il y a là une espèce de compétition.

Mme NOËL

**MME NOËL.** -

Monsieur le Maire, dans le prolongement de ce qu'a dit Pierre HURMIC je voulais pour ma part m'insurger de la diffusion dans Bordeaux Magazine, justement, d'informations erronées qui visent en fait à donner un rôle à la Ville là où elle n'en a pas.

Je prendrai un exemple assez simple, c'est la page sur l'eau dans le dernier Bordeaux Magazine. Vous laissez entendre que la Ville a participé, je cite : « avec conviction aux renégociations du contrat avec la Lyonnaise », alors que vous savez fort bien que c'est la CUB et uniquement elle qui négocie avec son délégataire. Les villes n'interviennent à aucun stade à la négociation.

Vous continuez également en indiquant : « Alain JUPPE, alors Président de la CUB, avait déjà permis aux abonnés de bénéficier d'une baisse du prix de l'eau en 97 puis en 2007 ». Or, d'une part, Monsieur le Maire, vous n'étiez pas Président de la CUB en 2007, et d'autre part les premières négociations pour la baisse des prix datent de 2005.

Vous continuez concernant la qualité de l'eau en indiquant que « c'est au prix de cet effort porté par son maire que Bordeaux bénéficie d'une eau de grande qualité » par exemple en arguant de la protection des zones humides. Permettez-moi de vous rappeler Monsieur le Maire que vous construisez précisément le grand stade sur une zone humide.

Pour terminer vous indiquez que « rien ne permet de préjuger de l'avenir du mode de gestion », alors qu'en fait je vous rappelle que la Communauté Urbaine a voté le retour en régie à l'horizon 2018 / 2019.

Donc je veux bien que vous donniez des informations dans le cadre du Bordeaux Magazine, j'en suis même tout à fait ravie, mais essayez de faire en sorte que ces informations ne soient pas en contradiction véritablement flagrante avec la réalité telle qu'elle est.

**M. LE MAIRE.** -

La réalité, Mme NOËL, c'est que la Communauté Urbaine est un Etablissement Public de Communes.

La réalité c'est que nous participons pleinement à l'action de la Communauté Urbaine.

La réalité c'est que j'en suis le premier vice-président.

La réalité c'est que les négociations ont eu lieu sous la houlette d'un comité de pilotage dans lequel il y avait des élus bordelais.

Nous ne sommes pas en monarchie à la Communauté Urbaine. Nous sommes dans un gouvernement démocratique dont nous sommes partie prenante et je continuerai à dire que les résultats obtenus en matière d'eau sont aussi dus à une partie de l'action des élus bordelais. Ils en sont tout à fait fiers.

Sur l'histoire, je ne vais pas y revenir, mais en tout cas je pense que c'est tout à fait conforme à la réalité. Et nous continuerons à avoir dans le journal Bordeaux Magazine une page consacrée à notre action à la Communauté Urbaine, que ça vous plaise ou pas.

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, trois éléments rapides. Le premier, pour revenir sur ce qu'a dit mon collègue HURMIC, il y a une véritable dissimulation.

La question de l'affectation de l'opération qui nous est soumise aujourd'hui à un compte de comptabilité publique est essentielle dans la mesure où elle permet de faire des comparaisons et bien entendu de mesurer les évolutions. Donc dans ce compte fourre-tout 62 28 vous y mettez ce que vous voulez, échappant ainsi aux critiques de l'augmentation des frais de communication fléchée dans le compte dédié. Donc c'est bien un stratagème pour essayer de faire diversion, en tout cas de camoufler le montant des frais de communication que vous exposez, évidemment lié à cette inflation de publications, et c'est mon deuxième point.

Il y en a véritablement. Ça déborde des boîtes aux lettres, M. JUPPE par-ci, M. JUPPE par-là... Il y a quelque chose d'un peu affolant à voir combien vous êtes propice à publier.

Mais finalement qu'est-ce qui distingue la communication de la propagande ? Une chose, Monsieur le Maire, l'expression de l'opposition dans les publications. Dans Bordeaux Magazine, c'est la loi qui le permet, vous avez une expression de l'opposition. Dans toutes les publications nouvelles que vous financez avec l'impôt des contribuables est-ce que vous demandez à votre opposition d'y mettre un mot ? Avouez tout de même que quand on regarde le Bordeaux Magazine ce n'est pas l'expression consacrée à l'opposition qui déborde du journal. On a un petit encart, sans mise en page, à la fin du journal. Si les citoyens ont envie de le lire il faut véritablement qu'ils en aient envie.

Je vous ai posé plusieurs fois la question par courrier, pourquoi refusez-vous que dans les suppléments qui sont financés avec l'impôt du contribuable l'opposition puisse là aussi y mettre un mot ? Ça serait la moindre des choses. Vous vous y opposez pour la simple raison qu'il ne s'agit que de propagande électorale financée avec l'impôt des contribuables.

Dernier élément : on voit bien que vous ne maîtrisez plus grand-chose dans cette inflation de la communication. Pour les observateurs, en particulier les élus qui sont arrivés par cette porte, vous avez vu que jonchent les couloirs de l'Hôtel de Ville des cartons de cartes de vœux du Maire de Bordeaux, Maire de Bordeaux qui quand il a été au Ministère du Développement Durable nous a expliqué ici en Conseil qu'il n'y aurait plus de cartes de vœux papier. C'est son choix. D'autres collectivités font un choix différent. Mais en tout cas, lui, il nous a affirmé ici devant les élus : plus de cartes papier parce que franchement c'est mauvais pour l'environnement.

On est le 25 février. Non seulement les cartes de vœux sont redevenues en version papier, mais en plus il y en a des cartons dans le couloir qui ne sont toujours pas diffusées.

Ça veut bien dire qu'il y a une commande de faire toujours plus de communication mais qu'on n'est pas capable de la faire digérer aux citoyens, ni même tous les élus sollicités n'ont pas été capables de la rédiger.

La question, Monsieur le Maire, c'est jusqu'où irez-vous dans ce ridicule en matière de communication ?

**M. LE MAIRE.** -

M. ROBERT

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, on est dans un débat extraordinaire où on nous explique que tout est secret, que tout est caché alors qu'on est en train ici d'en parler en pleine séance publique du Conseil Municipal, alors que les Bordelaises et les Bordelais nous écoutent. Je ne vois pas ce qu'il y a de secret.

Je trouve profondément détestable d'entendre en permanence cette grande théorie du complot qui n'a pas de sens.

Quant à l'expression de l'opposition, moi je veux bien, mais je trouve quand même que M. ROUYEYRE comme Mme NOËL vous avez l'épiderme sensible mais à géométrie variable. Vous n'avez pas été choqués de voir le supplément du journal de la CUB arriver dans les boîtes aux lettres sans la moindre expression, non pas de l'opposition mais du groupe qui co-agit à la Communauté Urbaine avec Vincent FELTESSE. Ça ne vous a pas choqués de voir qu'il n'y avait absolument pas d'expression laissée au premier-vice président et qu'il y avait en revanche la photo de M. FELTESSE et une pleine page pour relater...

*(Des membres du groupe socialiste déposent des cartons devant la tribune de Monsieur le Maire)*

**M. ROBERT.** –

... M. ROUYEYRE, vous faites votre spectacle, mais ce n'est pas très digne du mandat que vous avez reçu démocratiquement. Je pense que vous devriez vous astreindre à lire vos dossiers plutôt qu'à manipuler les cartes de vœux de la mairie...

Quant à la récupération politique, Mme NOËL vous évoquez la question de l'eau. Je crois que Monsieur le Maire vous a très bien répondu.

Moi j'ai été choqué quand j'ai vu dans le supplément de *Bordeaux Magazine*(?) la rénovation de la place Francis de Pressencé que M. JUPPE a demandée sur l'enveloppe voirie de la Ville de Bordeaux. Dans le cadre du projet Bordeaux (Re)Centres nous avons mené des réunions de concertation. J'en ai présidé 4 pour ma part. J'ai été choqué de voir que le quartier Saint-Genès qui va passer en zone 30 km/h est aussi dans ce livret alors que c'est une demande du Maire de Bordeaux Alain JUPPE.

On ne peut pas continuer à dire que la Communauté Urbaine fait tout et la Ville de Bordeaux rien. Je crois qu'il faut retrouver un équilibre. Nous co-construisons l'avenir des Bordelais d'une manière satisfaisante. Arrêtons de tirer la couverture.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. DUCHENE

**M. DUCHENE.** -

Je crois que tout ça vient d'un petit entrefilet dans Sud-Ouest. Nos collègues de l'opposition pensaient qu'ils avaient devant eux un long fleuve tranquille, et puis ce n'est pas le cas. On a un grand maire et les sondages ont tendance à laisser entendre qu'il est là pour longtemps.

Alors qu'est-ce qu'on fait ? On s'agite, on hurle, on fait des déclarations apocalyptiques. Je viens d'entendre des déclarations sur le vélo, sur d'autres problématiques... C'est croquignolesque.

On a entendu sur le stationnement payant, par exemple, une invention de M. RESPAUD qui déclare que finalement c'est dans les quartiers de gauche, si je puis dire – c'est ce que vous vouliez dire, M. RESPAUD – qu'il y a le plus de stationnements payants. Quiconque se promène dans la ville se rendra compte évidemment que c'est dans le centre ville qu'il y a le plus de stationnements payants et donc pas dans les quartiers de gauche. Vous dites un peu n'importe quoi, M. RESPAUD.

Finalement qu'est-ce qui est en train d'être révélé dans cette assemblée ? C'est tout simplement que cette équipe et son maire mènent une action assez exceptionnelle depuis de nombreuses années et à force d'avoir le nez sur le guidon on ne communique pas beaucoup.

Mais lorsque cette communication se développe et qu'elle se développe sur le réel, ça vous déplaît parce que vous avez une habitude : vous, vous communiquez sur du vent.

J'ai connu ça au Conseil Général. Je vais vous donner un exemple. Le fameux grand panneau lumineux électronique qui a coûté une fortune aux Bordelais, aux Bordelaises et aux Girondins, combien ça a coûté tout ça ? Je vais vous le dire. On ne l'a jamais su. Ça a coûté très cher. Vous n'avez jamais donné le prix de ce panneau.

Et bizarrement il se passe quelque chose d'assez extraordinaire, c'est que l'Etat est en train de très nettement réduire les subventions, les financements des collectivités locales et territoriales.

Je vous pose une question, M. RESPAUD. Est-ce que le Président du Conseil Général va de nouveau installer un panneau pour se plaindre du gouvernement aux frais de nouveau des contribuables de la Gironde ?

Moi ce que je constate c'est que nous n'avons pas assez communiqué, peut-être. Nous avons fait beaucoup sans véritablement communiquer et développer des outils de communication. C'est une manière de rattraper les choses.

Ce que vous venez de faire est d'une certaine manière inadmissible, parce que nous avons connu, nous, au Conseil Général, à la Région et depuis quelque temps à la Communauté Urbaine des opérations de communication qui ont été extrêmement coûteuses, bien souvent sur du matériel dont on se demande parfois par qui il a été payé. C'est la question qu'on pourrait se poser, parce que chaque fois que nous demandons dans ces différentes structures la manière dont les financements ont été effectués, sur quelles lignes budgétaires ils ont été choisis, nous n'avons pratiquement jamais les réponses.

Je trouve que l'attitude que vous avez aujourd'hui est inadmissible parce que les collectivités ont le droit de communiquer. Le maire l'a rappelé, la Région et le Département ont le droit de le faire, mais la municipalité de Bordeaux a le droit elle aussi de le faire et nous ne méritons pas les critiques qui viennent d'être émises aujourd'hui. Nous ne le méritons pas. Si nous communiquons c'est tout simplement pour rappeler aux Bordelais qu'il s'est passé quelque chose d'assez extraordinaire dans cette ville, qu'elle s'est radicalement transformée et qu'il était peut-être temps de le faire savoir à tous, de le faire tranquillement, sans énervement.

Et je vais vous dire, ça continuera sûrement encore pendant quelque temps parce qu'il est nécessaire de communiquer. Mais, je vous le rappelle, nous, nous le faisons en toute transparence, ce qui n'est pas votre cas.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, nous voyons bien que nous sommes rentrés en campagne électorale et que notre opposition va faire flèche de tout bois, y compris des arguments les plus misérables. Parce que juger la politique qui est conduite par la Ville depuis 15 ans à l'aune de ces trois cartons, c'est misérable.

Je vais vous dire d'où ils viennent ces cartons. Il faut quand même le savoir. Voilà où est la supercherie. Ce sont les cartes de vœux que nous avons adressées au groupe socialiste...

(Exclamations, rires)

**M. LE MAIRE.** -

... pour lui permettre d'adresser ses vœux. Et comme le groupe socialiste ne les a pas utilisées ils les ont soigneusement stockées et ils nous les ramènent aujourd'hui ! Voilà la vérité ! Voilà la supercherie !

(Exclamations, applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Et par ailleurs, M. ROUYEYRE, voici vos cartes de vœux inutilisées : « Mathieu ROUYEYRE, Meilleurs vœux au nom de la CUB ». Voyez ce que j'ai reçu sans la signature de M. ROUYEYRE, et nous en avons deux cartons pleins !

Alors vraiment ce genre de farce est indigne de la façon dont je conçois la vie politique ! C'est scandaleux et misérable !

Voilà. Voulez-vous faire porter ça à M. ROUYEYRE.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Maintenant ce débat a assez duré. C'est totalement ridicule. Les choses sont parfaitement transparentes puisque chaque centime est délibéré par le Conseil Municipal.

Donc je mets aux voix ce projet de délibération pour notre action auprès du journal Sud-Ouest, qui va être naturellement votée des deux mains par un groupe socialiste qui est indigne de faire de la politique s'il continue sur cette voie-là ! Je le dis comme je le pense.

Qui est contre cette délibération ?

(Personne)

Regardez le spectacle ! Vous êtes des couards, Messieurs !

(Protestation du groupe socialiste)

**M. LE MAIRE.** -

Qui s'abstient ?

Pas d'abstentions.

Ce projet de délibération est voté à l'unanimité. J'en remercie la totalité du Conseil Municipal.

On a vraiment assisté à une farce !

(Applaudissements)

Eliminez vos cartons, M. ROUYEYRE. Vous avez encore le temps. Nous ne sommes pas encore au mois de mars !

Voilà les invendus de M.ROUYEYRE !

Vraiment c'est un scandale.



## CONTRAT DE COPRODUCTION

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La société **TV7 Bordeaux, SA** au capital de 101 346 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° B 424580298, ayant son siège social au 73 avenue THIERS à Bordeaux (33100), représentée par Monsieur Thierry Guillemot en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommée "**TV7**"

D'une part,

### ET

**LA VILLE DE BORDEAUX**, représentée par son maire, Monsieur **Alain JUPPE**, habilité aux fins des présentes par délibération n°.....du conseil municipal du ..... 2013, reçue en Préfecture de la Gironde le .....

Ci-après dénommée "**LA VILLE DE BORDEAUX** "

D'autre part.

Il a été préalablement convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

La Ville de Bordeaux et TV7 Bordeaux envisagent de coproduire une information aux services des Bordelais et des usagers de la ville, et utile à l'ensemble des habitants de la zone de couverture de TV7.

Ceci ayant été convenu, il est arrêté ce qui suit :

## **ARTICLE I : OBJET**

TV7 et la Ville de Bordeaux coproduisent une série de rubriques, ci-après dénommées le "Programme", diffusées à la télévision, dont le titre et les caractéristiques artistiques et techniques sont les suivantes :

- TITRE PROVISOIRE ou DEFINITIF : « Bordeaux quartiers libres »
- GENRE : Programme court [Rubrique d'information thématique axée sur le bien vivre ensemble à Bordeaux]
- AUTEUR : TV7 (avec le concours de LA VILLE DE BORDEAUX)
- FREQUENCE : bimensuelle
- DUREE : 4 minutes
- NOMBRE DE NUMEROS : 20 numéros par an
- DATE DE DEBUT DE DIFFUSION : février 2013
- LIEU(X) DE TOURNAGE : Bordeaux
- MODE DE TOURNAGE : 10 journées de tournage pour l'ensemble des 20 rubriques.
- POST PRODUCTION ET HABILLAGES : deux journées par rubrique
- NOMBRE DE DIFFUSIONS : 2 diffusions par jour pendant deux semaines, soit 28 diffusion par numéro (rediffusions des émissions en août).

Toutes ces caractéristiques sont considérées comme essentielles et déterminantes de la présente convention.

Le choix du réalisateur, des équipes techniques et des bandes sonores musicales avec ou sans paroles appartient à TV7 en concertation avec LA VILLE DE BORDEAUX.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de toutes les opérations relatives à la préparation, la réalisation, la production, la diffusion, et l'exploitation du programme ci-dessus désigné et/ou des éléments qui le composent.

Ce partenariat relève de l'article 3-4 du code des marchés qui exclut du champ d'application du code les « contrats qui ont pour objet l'achat, le développement, la production ou la coproduction de programmes avec des organismes de radiodiffusion ». Cette exclusion concerne aussi bien les organismes de radiodiffusion sonore que visuelle, donc sur support télévisuel.

## **ARTICLE II : DUREE**

Le présent accord prendra effet à compter du 25 février 2013, jusqu'au 31 décembre 2013, pour 20 numéros produits bimensuels, à l'exception du mois d'août 2013.

## **ARTICLE III : RESPONSABILITE DE LA COPRODUCTION**

TV7 assure la responsabilité ainsi que la gestion de la production au mieux des intérêts communs.

Les éléments, synopsis, axes de contenus, conducteurs et contacts nécessaires au bon déroulement de la production seront proposés à TV7 par LA VILLE DE BORDEAUX au plus tard 15 jours avant la première diffusion.

Les éventuelles validations nécessaires à la programmation d'antenne des rubriques seront effectuées d'un commun accord entre les parties, au plus tard 3 jours en amont la date de première diffusion.

Toute modification de contenu, du fait de la VILLE DE BORDEAUX, nécessitant un nouveau tournage, sera facturée à LA VILLE DE BORDEAUX à la somme forfaitaire de 850 euros hors taxes.

## **ARTICLE IV : COPRODUCTION**

**4.1** La mission de TV7 sera la suivante :

- Apport en industrie constitué par des prestations définies au paragraphe 5.3
- Elaboration des synopsis et conducteurs d'émissions en concertation avec un correspondant de production désigné par la Ville de Bordeaux,
- Suivi et organisation de la production aux normes et formats de TV7
- Règlement des différents droits d'auteur,
- Location de matériel,
- Production exécutive et/ou déléguée (équipe de tournage, réalisateur, caméraman, journaliste présentateur),
- Habillage et générique,
- Post production,
- Programmation et diffusion.

**4.2** – La mission de LA VILLE DE BORDEAUX sera la suivante :

- Préparation, choix des sujets et fourniture du contenu à TV7
- Validation de la ligne éditoriale, des synopsis et du contenu des émissions avant diffusion.
- Participation financière au titre de la production et de la diffusion, à hauteur de 65 000 € H.T pour 20 numéros produits et diffusés.

## **ARTICLE V : BUDGET ET FINANCEMENT DE LA PRODUCTION :**

**5.1** – Le budget global prévisionnel du programme s'élève à 90 000 euros HT pour 20 numéros produits et diffusés.

Dont : 65 000 Euros HT apportés par la Ville de Bordeaux  
Et : 25 000 Euros HT apportés par TV7 en parts d'industrie

**5.2** – Le coût total du programme comprend notamment :

- Les coûts de production
- Les coûts d'habillage d'antenne, de génériques et bandes annonces
- Les coûts de tournage, montage, production et postproduction
- Les frais annexes
- Les coûts de diffusion

**5.3** – Apports de TV7 :

TV7 apporte :

Un montant en parts industrie de 25 000 euros HT pour la partie coûts de diffusion de l'ensemble des programmes.

La responsabilité financière de TV7 est strictement limitée au montant de l'apport susmentionné dans la coproduction.

Garantie de diffusion : 2 diffusions par rubrique et par jour pendant deux semaines

**5.4** – Apports de la ville de Bordeaux :

La ville de Bordeaux apporte :

La participation de LA VILLE DE BORDEAUX pour la part coproduction est fixée, au titre d'une imputation au budget communication de la Mairie de Bordeaux ..... en date du ..... 2013 à la somme de 65 000 H.T, pour 20 numéros produits, au titre des coûts de production, d'habillage d'antenne, de génériques et bandes annonces, de tournage, montage, production et postproduction, et de frais annexes.

Cette participation sera versée mensuellement et forfaitairement au fur et à mesure de la production et/ou de la diffusion des rubriques, à réception de factures de TV7, à hauteur de 6 500 € H.T. par mois pendant 10 mois.

La responsabilité financière de la ville de Bordeaux est strictement limitée au montant de l'apport susmentionné dans la coproduction.

## **ARTICLE VI : DROITS DIVERS ET DE TELEDIFUSION**

**6.1** Il est expressément convenu que le contenu du Programme devra respecter les obligations et recommandations fixées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

**6.2** En contrepartie de son apport en moyens de financement, la VILLE DE BORDEAUX bénéficie dès la première diffusion, des droits de diffusion du Programme pour toute opération de promotion de la Ville et sur le site [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) et sur les réseaux sociaux. TV7 fournira un enregistrement du programme pour la diffusion multimédia. La VILLE DE BORDEAUX fera son affaire en ce sens des moyens et technologies nécessaires à l'hébergement, la mise en ligne et la diffusion des Programmes sur son site.

Toute modification, remontage ou compilation des émissions devra être soumis à l'accord exprès et préalable de TV7.

## **ARTICLE VII : DUREE ET RENOUVELLEMENT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 10 mois jusqu'au 31 décembre 2013. Il sera renouvelé tacitement par courrier recommandé avec accusé de réception au minimum trois mois avant son terme, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

## **ARTICLE VIII : EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

En cas d'évolution de la réglementation applicable en vigueur, les modifications obligatoires s'intégreront ou se substitueront automatiquement aux présentes, les Parties se rencontreront en ce sens pour aménager de bonne foi le contrat en respectant l'esprit et l'équilibre de l'origine.

## **ARTICLE IX : MODALITES DE REGLEMENT :**

L'apport financier de LA VILLE DE BORDEAUX sera effectué par paiement administratif à TV7, sur présentation d'une facture adressée à la Ville de Bordeaux, chaque fin de mois de diffusion.

## **ARTICLE X : CONFIDENTIALITE**

La publicité à donner à l'existence du présent contrat sera définie d'un commun accord entre les Parties. Chaque Partie s'interdit de communiquer la teneur du présent contrat à des tiers et s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations techniques et financières reçues de l'autre Partie dans le cadre du présent contrat, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie.

Cette interdiction ne saurait s'appliquer aux demandes formulées par toute administration notamment fiscale, aux autorités judiciaires, à la SACEM et autres organismes collecteurs de droits, ou au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

#### **ARTICLE XI : ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DE COMPETENCE**

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de différends sur les termes de la présente convention, les parties conviennent de rechercher en priorité un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, les différends auxquels le présent contrat et ses annexes pourraient donner lieu, notamment au sujet de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution, et de leur résiliation, seront du ressort des Tribunaux compétents de Bordeaux.

#### **ARTICLE XII : RESILIATION**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, TV7 et la Ville de Bordeaux ont la possibilité de résilier le présent contrat avec un préavis de un mois. Si l'initiative de cette résiliation est prise par la VILLE DE BORDEAUX, celle-ci versera à TV7 une indemnité de grille et de rupture anticipée égale à 2 mois, soit la somme de 13 000 euros H.T.

#### **ARTICLE XIII : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile en l'adresse de leur établissement :

- TV7 : 73, avenue Thiers, 33100 Bordeaux.
- La VILLE DE BORDEAUX : hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_\_,

En un exemplaire original et deux copies

**Pour TV7**  
**Monsieur Le Directeur Général**  
**Thierry Guillemot**

**Pour LA VILLE DE BORDEAUX**  
**Monsieur le MAIRE**  
**Alain JUPPE**

**D-2013/74**  
**CCAS Recours à l'emprunt et garantie de la Ville. Décision.**  
**Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux a demandé à la Ville de Bordeaux l'autorisation de contracter un emprunt pour le financement de l'opération de délocalisation et d'extension de l'EHPAD La Clairière. Cette autorisation lui a été donnée par délibération 2012/658 en date du 17 décembre 2012.

Cet emprunt de type PHARE, d'un montant maximal de 5 350 000 euros, devait être contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe et remboursable sur 25 ans. La durée de cet emprunt sera réduite à 23 années afin de se conformer à la durée du bail emphytéotique entre la Ville et le CCAS portant sur le terrain.

De plus, dans le cadre de la finalisation de la contractualisation avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le CCAS sollicite la garantie de la Ville pour le remboursement en capital et intérêt dudit emprunt. Le taux fixe mensuel applicable à cet encours a été arrêté à 3.02%. Par ailleurs, dans la mesure où à l'issue du bail emphytéotique le terrain redeviendra propriété de la Ville, il n'y a pas lieu de prendre de sécurité hypothécaire.

Nous vous proposons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien répondre favorablement à la requête qui vous est présentée en :

- Autorisant, d'une part, le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant maximal de 5,35 ME, remboursable sur 23 ans et au taux fixe de 3.02%, pour le financement de l'opération La Clairière.
  
- Accordant d'autre part la garantie de la Ville pour le remboursement en capital et intérêts dudit l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et en autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt passé entre le CCAS et la Caisse des Dépôts et Consignations.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D-2013/75****Fonds d'Intervention Local 2013. Affectation de subventions**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 décembre 2012 en a précisé le montant pour l'exercice 2013.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Maritime / Bordeaux Sud / Grand Parc Paul Doumer / Saint Michel Nansouty Saint Genès / Centre Ville / Caudéran / Victor Hugo Saint Augustin, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

**QUARTIER BORDEAUX MARITIME**

Crédit 2013 : 50 450 euros

Report 2012 : 1 748,88 euros

**Total disponible : 52 198,88 euros**

Montant déjà utilisé : 0 euros

Affectation proposée : 5 900 euros

**Reste disponible : 46 298,88 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
GRAVELOR	Aide à l'organisation d'une exposition-vente d'œuvres d'art autour de concerts à la Halle des Chartrons	600
Glob Théâtre	Soutien à la mise en place d'un « projet danse » à l'école Dupaty	800
Référence Aquitaine	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
Esprit de Quartier	Soutien à la mise en place des actions : « Une journée de printemps », « Journée Ciné, Culture et Convivialité », « Marché de la Saint Nicolas », « Soirée festive en partenariat avec Swing Time »	3 000
Amicale des Locataires du Port de la Lune	Aide à la mise en place d'actions à vocation intergénérationnelle et interculturelle au sein de la Résidence du Port de la Lune	500
<b>TOTAL</b>		<b>5 900</b>

**QUARTIER BORDEAUX SUD**

Crédit 2013 : 55 000 euros

Report 2012 : 0 euros

**Total disponible : 55 000 euros**

Montant déjà utilisé : 10 400 euros

Affectation proposée : 10 650 euros

**Reste disponible : 33 950 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Voice and Co	Soutien à la mise en place d'une animation musicale auprès des seniors à l'Union Saint Jean	300
Patronage Laïque Cazemajor Yser	Soutien à la mise en place d'une aide aux devoirs à l'école élémentaire Cazemajor, en partenariat avec la Convention Territoriale Généralisée	2 150
Atelier Graphite	Aide à la mise en place de permanences d'écrivain public	4 600
Syndicat de Défense des Intérêts du Quartier Belcier Carle Vernet	Participation aux frais de la sortie annuelle et aux frais de transport	1 600
EBABX – Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux	Soutien à l'intervention d'artistes jeunes diplômés de l'EBABX au collège Aliénor d'Aquitaine	2 000
<b>TOTAL</b>		<b>10 650</b>

**QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER**

Crédit 2013 : 52 950 euros

Report 2012 : 3 256,38 euros

**Total disponible : 56 206,38 euros**

Montant déjà utilisé : 8 200 euros

Affectation proposée : 2 000 euros

**Reste disponible : 46 006,38 euros**

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Ville de Bordeaux – Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation aux frais du « Tremplin des Quartiers »	2 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 000</b>

**QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES**

Crédit 2013 : 50 800 euros

Report 2012 : 1 434,46 euros

**Total disponible : 52 034,46 euros**

Montant déjà utilisé : 10 142,69 euros

Affectation proposée : 1 000 euros

**Reste disponible : 40 891,77 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité d'Animation et de Défense des Intérêts des Habitants du Quartier des Capucins	Aide aux activités diverses de l'association	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 000</b>

**QUARTIER CENTRE VILLE**

Crédit 2013 : 51 300 euros  
 Report 2012 : 30 482,43 euros  
**Total disponible : 81 782,43 euros**

Montant déjà utilisé : 13 800 euros  
 Affectation proposée : 14 900 euros  
**Reste disponible : 53 082,43 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Comité de Quartier Brach Vincennes	Aide à la mise en place d'animations	1 600
Vélo Cité	Soutien à l'organisation d'un concert de gospel à l'église Saint Rémi, à l'occasion de la « Fête des Amoureux du Vélo »	2 500
Zebra 3	Aide au développement du programme de diffusion artistique « Crystal Palace »	1 000
Ludoludik	Aide au fonctionnement de l'association	2 000
Comité des Fêtes de Bienfaisance et de Défense du Quartier Saint Seurin	Aide à la mise en place d'animations	1 000
A5BIS	Soutien à la mise en place d'un projet participatif dont l'objectif est de créer du lien entre les habitants et les artistes	2 000
Bordeaux Aquitaine Corée	Aide à la mise en place d'ateliers de découverte de la culture coréenne à l'école Anatole France	1 800
Association de Défense des Intérêts des Commerçants et Artisans du Quartier Ornano Gaviniès	Aide au fonctionnement de l'association	3 000
<b>TOTAL</b>		<b>14 900</b>

**QUARTIER CAUDERAN**

Crédit 2013 : 51 500 euros

Report 2012 : 0 euros

**Total disponible : 51 500 euros**

Montant déjà utilisé : 3 000 euros

Affectation proposée : 4 000 euros

**Reste disponible : 44 500 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Photo club de Bordeaux	Soutien au développement d'activités de photographie	1 500
Gymnastique Volontaire Pergola Stéhelin	Aide au fonctionnement de l'association	500
Comité de Quartier de Caudéran Sud	Aide à l'organisation d'animations de quartier	2 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>

**QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN**

Crédit 2013 : 50 800 euros

Report 2012 : 2 398,26 euros

**Total disponible : 53 198,26 euros**

Montant déjà utilisé : 0 euros

Affectation proposée : 7 250 euros

**Reste disponible : 45 948,26 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Amicale Laïque Albert Thomas	Aide à l'organisation d'un projet « Arts du spectacle vivant »	750
Saint Augustin 2015	Aide au fleurissement du quartier	1 300
USEP Louis Loucheur Les Loulous	Soutien à l'organisation de journées sportives pour les enfants	1 000
Comité de Quartier George V	Aide au fonctionnement de l'association	1 600
Comité d'Animation du Quartier Tondu Carreire	Aide à la mise en place d'animations	1 600
Cap Carreire	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>7 250</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- valider la répartition proposée pour l'année 2013, pour les quartiers Bordeaux Maritime et Victor Hugo / Saint Augustin,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

**M. MARTIN.** -

Ce dossier concerne le FIL. Il n'y a aucune contre-indication de ma part.

**M. LE MAIRE.** -

M. MOGA

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, de façon tout à fait sereine je voudrais souligner 3 actions dans le quartier Bordeaux Sud en ce qui concerne notre fonds d'intervention local.

Tout d'abord le soutien à la mise en place d'une aide aux devoirs à l'école élémentaire... (Interrompu)

**M. LE MAIRE.** -

On va vous les redonner. Ce sont les vôtres !

*(Les cartons sont redéposés devant les bancs du groupe socialiste – Brouhaha – Protestations du groupe socialiste)*

**M. LE MAIRE.** -

Il est de tradition démocratique de permettre à tous les conseillers municipaux...

Voilà. Je vous les rends. Ils sont à vous !

M. MOGA

(Brouhaha de la part du groupe socialiste)

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, je reprends. En ce qui concerne le Fonds d'Intervention Local, une fois que M. RESPAUD ce sera calmé je pourrai souligner 2 ou 3 actions dans le quartier Bordeaux Sud.

Tout d'abord le soutien à la mise en place d'une aide aux devoirs à l'école élémentaire Cazemajor. Je tiens à préciser à mes collègues de l'opposition que sans l'apport de notre FIL ce soutien n'aurait pas pu avoir lieu. C'est à la demande des parents, je tiens à le souligner, que nous l'avons mis en place avec l'aide de mes conseillers municipaux délégués.

Deuxièmement, l'aide à la mise en place de permanences deux fois par mois d'un écrivain public à travers l'association Atelier Graphite, qui, je tiens à le souligner là encore, fait un excellent travail et un travail nécessaire sur notre quartier de Bordeaux Sud.

L'écrivain public, ça n'a l'air de rien, mais il faut savoir que même à notre époque il y a beaucoup de gens nécessiteux qui ont besoin qu'on les aide dans cette tâche.

Enfin, M. RESPAUD je m'adresse particulièrement à vous. En effet, avec mon collègue Dominique DUCASSOU nous votons une subvention aujourd'hui à l'École d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux, dite « Les Beaux Arts », pour soutenir l'intervention d'artistes jeunes diplômés au collège Aliénor d'Aquitaine.

Mon cher collègue, j'espère que vous allez enfin voter une délibération du FIL puisque cela concerne le collège. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, une très rapide intervention sur le FIL relative à la démocratie participative.

Je recherche depuis plusieurs mois des informations sur la composition des nouveaux conseils de quartiers. En effet nous souhaiterions avoir une vision claire de ces nouveaux conseils de quartiers. Est-ce que la parité y est respectée, par exemple ? La représentation des jeunes est-elle importante ? Ou encore quelles représentations sociales dans ces nouveaux conseils de quartiers ?

Vous m'avez répondu le mois dernier, Monsieur le Maire, que j'aurai ces informations en temps voulu lorsque l'ensemble des conseils seront installés, lorsque l'ensemble du dispositif sera mis en place.

J'avoue que je ne comprends pas cette réponse. Pourquoi devrais-je attendre la mise en place définitive sur l'ensemble des quartiers pour enfin avoir les informations que je demande ?

Certains conseils sont installés depuis plus d'un an. Pourquoi Jean-Louis DAVID, Fabien ROBERT ou Mme DESSERTINE ne peuvent-ils point me donner ces informations sur les conseils qu'ils président ?

Je ne comprends pas que ces informations soient aussi difficiles à obtenir. La démocratie participative commence, il me semble, par la transparence au niveau de ce Conseil, Monsieur le Maire.

Nous demandons donc ces informations et nous regrettons qu'on traîne encore des pieds pour nous les fournir.

**M. LE MAIRE.** -

Monsieur le Secrétaire Général, est-ce que vous pouvez faire établir dans l'heure qui vient la liste de ces conseils de quartiers, s'il vous plaît ?

Voilà. Vous allez contacter vos services de façon que M. PAPADATO puisse repartir ce soir avec la liste de ces conseils de quartiers.

Ça ne pose strictement aucun problème. On va le faire tout de suite. Mais tout de suite. Je veux qu'on le fasse avant ce soir pour ceux qui existent déjà.

Donc vous le faites rédiger.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, juste une réflexion que je voulais faire sur le débat de tout à l'heure, parce que...

**M. LE MAIRE.** -

Le débat est clos, M. RESPAUD. Si vous voulez intervenir sur le FIL je vous laisse la parole.

**M. RESPAUD.** -

Juste pour dire qu'on est en Conseil Municipal...

**M. LE MAIRE.** -

Je vous prie d'intervenir sur le FIL, M. RESPAUD s'il vous plaît. Je dirige les débats de cette assemblée...

**M. RESPAUD.** -

Tout à fait, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.** -

Nous sommes passés à une délibération sur le FIL. Si vous voulez vous exprimer sur le FIL vous avez la parole. Si c'est sur autre chose je vous demanderai de passer à autre chose.

**M. RESPAUD.** -

Sur le FIL, mais tous les points se rejoignent...



**M. LE MAIRE.** -

Sur le FIL, M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

En tout cas on est au Conseil Municipal. Vous êtes bien d'accord avec moi...

**M. LE MAIRE.** -

Sur le FIL. Si ce n'est pas sur le FIL on va passer à autre chose.

M. ROUYEYRE, c'est sur le FIL ?

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, vous nous expliquez qu'on est indigne de faire...

**M. LE MAIRE.** -

Non. Là on est sur le FIL.

Qui est d'avis...

(Protestation de M. ROUYEYRE)

**M. LE MAIRE.** -

Non, je ne céderai pas là-dessus. Ça suffit maintenant. Si votre seul objectif c'est de créer la pagaille dans ce Conseil Municipal je ne laisserai pas faire cela. Je sais bien que vous êtes en campagne. Vous êtes énervé. Vous êtes anxieux. Je le comprends. Calmez-vous. Nous parlons du FIL et de rien d'autre.

Je mets aux voix le projet de délibération sur le FIL.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous passons au dossier suivant.